

NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025 ET DES BUDGETS PRIMITIFS 2026

Conseil Communautaire du 29 avril 2026

Bassou

Bonnard

Charmoy

Cheny

Chichery

Epineau-Les-Voves

Laroche-Saint-Cydroine

Migennes



Communauté de Communes
de l'Agglomération Migennoise

La vie comme vous l'aimez !

Budget des services généraux

1/ Données synthétiques sur la situation financière de la Communauté de Communes

La population totale de la CCAM (source INSEE) :

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
15 223	15 311	15 374	15 316	15 223	15 175	14 879	14 599

En suivant une évolution de l'année 2021 à 2025, nous pouvons constater que la Communauté de communes de l'Agglomération Migennoise a perdu près de 689 habitants.

La population DGF de la CCAM Migennes :

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
15 468	15 545	15 599	15 540	15 435	15 390	15 102	14 851

Analyse des ratios de la Communauté de Communes :

❶ Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population DGF :

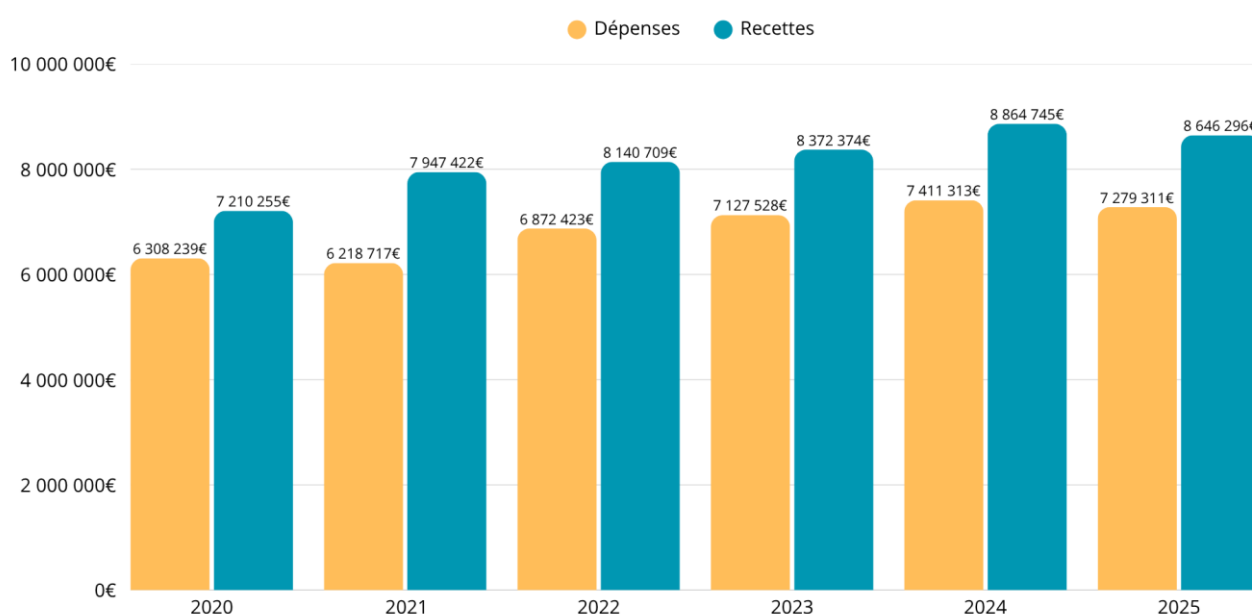
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
404 €	406 €	398 €	400 €	445 €	463 €	491 €	490 €

❷ Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population DGF :

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
440 €	463 €	462 €	511 €	527 €	544 €	587 €	582 €

Ces 2 ratios, permettent de constater que les recettes réelles de fonctionnement restent supérieures aux dépenses réelles de fonctionnement, grâce à la maîtrise des dépenses et ce depuis plusieurs années.

Évolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement en euros € Année 2020 à 2025



③ Produit des impositions directes / population totale de la CCAM :

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
327 €	339 €	340 €	231 €	230 €	185 €	201 €	200 €

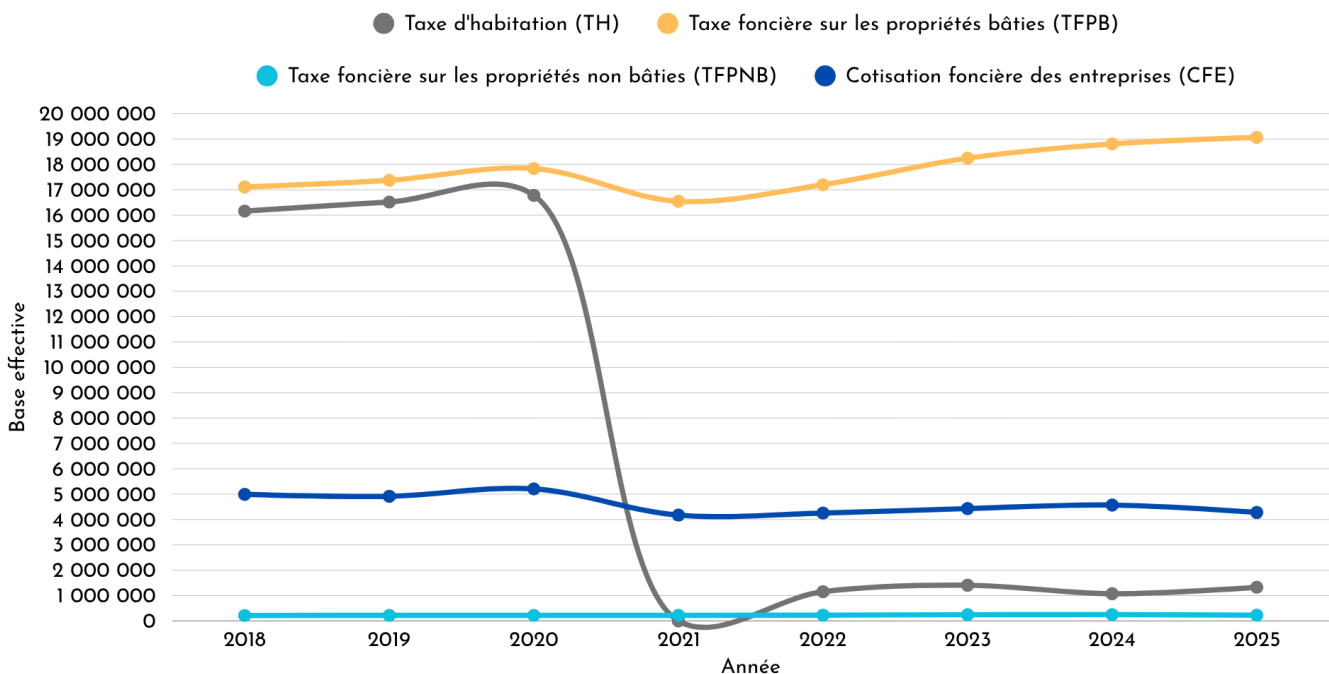
Malgré l'augmentation des impôts perçus par la CCAM suite à l'augmentation des taux de fiscalité en 2025, ce ratio a tendance à diminuer. Cela traduit une perte de recettes de fiscalité. Il faut également noter dans les fluctuations de ces dernières années la suppression de la taxe d'habitation et la réduction des impositions de la CVAE qui ont été compensées par le reversement de la TVA par l'Etat (voir ci-après).

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives dépend désormais de l'évolution de l'inflation (IPCH) constatée entre novembre N-2 et novembre N-1. Elle est fixée à 0.8% en 2026 (contre 1.7 en 2025, 3.9% en 2024, 7.1 % en 2023 et 3.4 % en 2022).

Ainsi, une Communauté de Communes qui n'augmente pas ses taux, peut percevoir davantage d'impôts locaux à population égale mais dans une très faible proportion.

Evolutions des bases et des taux

Évolution des bases fiscales de 2018 à 2025



	Bases effectives 2019	Bases effectives 2020	Bases effectives 2021	Bases effectives 2022	Bases effectives 2023	Bases effectives 2024	Bases effectives 2025	% évolution
Taxe habitation	16 517 184	16 781 635		1 152 541	1 408 760	1 072 922	945 282	-11,90%
Taxe foncière bâtie	17 370 928	17 840 342	16 547 297	17 199 336	18 247 031	18 808 077	19 066 740	1,38%
Taxe foncière non bâtie	219 874	221 857	220 585	229 509	245 602	250 852	225 915	-9,94%
Cotisation foncière des entreprises	4 916 024	5 205 674	4 173 418	4 251 340	4 430 666	4 569 951	4 093 214	-10,43%

En 2022, il faut noter la suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales et sa compensation par une fraction de TVA.

De plus, depuis 2021, la loi de finances avait réduit de manière significative la valeur locative des établissements industriels pour la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la taxe foncière sur le bâti (TFB) ;

Taux d'imposition	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024	Taux 2025
TFPB	8.62%	8.62%	8.62%	8.99%	9.17%
TFPNB	20.85%	20.85%	20.85%	21.75%	22.19%
CFE (taux de CFE unique correspondant au taux moyen pondéré suite au passage en fiscalité professionnelle unique)	24.55%	24.55%	24.55%	25.61%	26.12%
TH sur les résidences secondaires		9.20%	9.20%	9.60%	9.79%

Pour 2025, il faut noter une baisse considérable des bases prévisionnelles de CFE qui ressort à 4 088 000€ contre 4 569 951€ en 2024. Cela est dû à la fermeture de l'entreprise Benteler dont les conséquences se sont fait sentir l'année dernière pour la CCAM.

Les taux d'imposition ont augmenté en 2025 afin de faire face à l'augmentation des charges structurelle de la CCAM à savoir :

- Le financement de nos investissements structurants
- La contribution au SDIS qui a représenté un coût de 692 660 € ;
- Une augmentation supplémentaire de 4.5% de la subvention versée à l'ALCM pour un coût total porté à 345 000 € ;
- Un coût supplémentaire pour les assurances d'environ 10 000 €.

En 2025, le produit des impositions directes perçu à l'article 73111 s'élève à 2 969 934€ contre 3 040 004€ en 2024.

Aussi, l'augmentation des taux d'imposition n'a pas permis de maintenir la recette de fiscalité qui diminue en 2025.

Pour 2026, l'état 1259 prévoit une recette de près de 3 100 000€

④ DGF (dotation globale de fonctionnement) / population DGF :

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
58,88 €	58,11 €	58,30 €	58,88 €	59,64 €	61,08 €	64,64 €	67,92 €

Ce ratio détermine le montant de l'enveloppe de dotation globale de fonctionnement par habitant au sein de la collectivité. Ainsi ce ratio montre la stabilité de la DGF par habitant et donc du niveau de financement de l'Etat à l'habitant sur ces dernières années.

En 2025, le ratio augmente parce que la population diminue. la DGF a augmenté de 32 507 euros.

⑤ Dépenses d'équipement brut / population :

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
63 €	60 €	133 €	161 €	95 €	149 €	79 €	284 €

Ce ratio évalue l'investissement de la Communauté de Communes réalisé dans les infrastructures dédiées aux habitants, regroupant ainsi les dépenses liées à l'achat de terrains, à la construction des bâtiments, à l'aménagement et l'équipement des locaux, l'achat de véhicules, ainsi que tout autre instrument de travail durable.

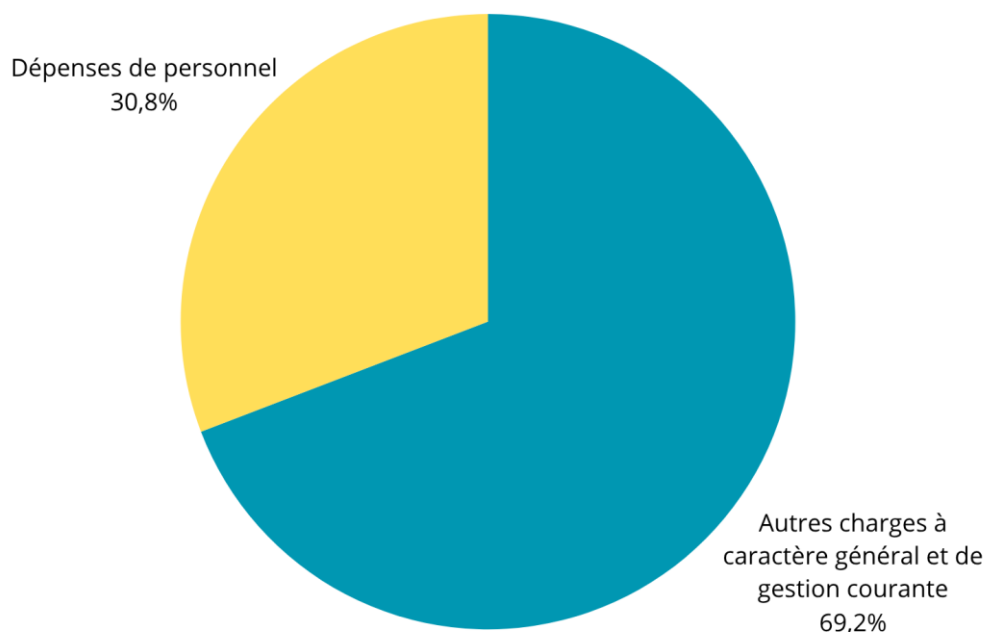
L'augmentation de ce ratio est dû au montant important des investissements réalisés en 2025 (construction de deux pistes de padel, d'un stade d'athlétisme, de l'agrandissement de la piscine notamment).

⑥ Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement :

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
28%	29%	28%	29%	28%	29%	30%	31%

Ce ratio mesure la charge de personnel de la collectivité. C'est un coefficient de rigidité, car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité. Ce ratio est relativement stable.

Dépenses de fonctionnement 2025



⑦ Encours de la dette/population DGF :

L'encours de la dette représente la somme que la CCAM doit aux banques chaque fin d'année.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours	2 271 308	2 561 539	2 261 444	3 366 410	3 048 073	3 513 482	3 170 423	3 052 388
Population	15 468	15 545	15 599	15 540	15 435	15 390	15 102	14 851
	147 €	165 €	145 €	217 €	197 €	228 €	210 €	206 €

Un emprunt de 240 000€ a été souscrit fin d'année 2024 pour les terrains de padel. Il a donc été pris en compte à compter de 2025.

Deux emprunts ont été souscrits en décembre 2025 pour le financement de l'agrandissement de la piscine et de l'aménagement d'un espace ludique et seront versés en 2026 pour un montant total de 1 553 900 € :

- 777 000€ auprès du Crédit Mutuel
- 776 900€ auprès de la Caisse des Dépôts

BUDGET SERVICES GENERAUX

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2024	398 194.20 €	54 644.98 €	343 549.22 €	0.00 €	0.00 €	3 513 972.96 €
2025	410 279.00 €	52 242.96 €	358 036.04 €	0.00 €	0.00 €	3 170 423.74 €
2026	487 053.17 €	85 474.89 €	401 578.28 €	0.00 €	0.00 €	3 052 387.70 €
2027	441 305.84 €	83 173.82 €	358 132.02 €	0.00 €	0.00 €	4 204 709.42 €
2028	387 614.60 €	76 917.61 €	310 696.99 €	0.00 €	0.00 €	3 846 577.40 €
2029	377 981.24 €	71 308.15 €	306 673.09 €	0.00 €	0.00 €	3 535 880.41 €
2030	372 483.22 €	65 655.15 €	306 828.07 €	0.00 €	0.00 €	3 229 207.32 €
2031	364 136.58 €	59 997.89 €	304 138.69 €	0.00 €	0.00 €	2 922 379.25 €
2032	330 228.33 €	54 394.76 €	275 833.57 €	0.00 €	0.00 €	2 618 240.56 €
2033	289 487.33 €	49 144.45 €	240 342.88 €	0.00 €	0.00 €	2 342 406.99 €
2034	288 895.90 €	43 995.22 €	244 900.68 €	0.00 €	0.00 €	2 102 064.11 €
2035	261 083.37 €	38 768.72 €	222 314.65 €	0.00 €	0.00 €	1 857 163.43 €

La structure de la dette est composée de 18 emprunts à taux fixe et d'un emprunt dont le taux est indexé sur le taux du livret A.

Ces taux garantissent à la CCAM une maîtrise totale de la dette car non indexés sur des taux dont l'évolution n'est pas prévisible, dits emprunts toxiques.

En 2026, une augmentation de notre capacité d'emprunt est proposée afin de financer nos investissements et notamment pour cette année l'agrandissement de la salle des sports et le padel dont l'emprunt a été signé en fin d'année dernière. En année pleine l'annuité de cet emprunt représente 25 201€.

Ratio de solvabilité budgétaire :

- ② Taux d'épargne brute = Epargne Brute / recette de fonctionnement :

2021	2022	2023	2024	2025
21,60%	15,49%	14,79%	16,30%	15,81%

Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peut être consacrée pour investir et/ou rembourser la dette. Celui-ci permet également d'appréhender la performance financière de l'EPCL, sa solvabilité budgétaire à court et moyen terme.

- ② Taux d'endettement (encours de la dette au 31 décembre / recettes réelles de fonctionnement)

2021	2022	2023	2024	2025
42,36%	37,44%	41,97%	35,76%	35,30%

Capital restant dû au 31/12/2025 : 3 052 387.70 €
Recettes réelles de fonctionnement : 8 646 296.40 €

Ce ratio apprécie la charge de la dette d'une collectivité par rapport à ses recettes de fonctionnement.

Depuis 2021, les recettes de fonctionnement évoluent à la hausse.
La réalisation de 2 emprunts en 2023 explique l'augmentation du taux d'endettement entre 2022 et 2023.

③ Capacité de désendettement (encours de la dette au 31 décembre / épargne brute)

En année :

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
4,03	2,88	2,25	1,95	2,40	2,82	2,18	2,23

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette, la première finançant la seconde. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière.

Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.

La capacité de désendettement de la CCAM est bonne.

④ La marge d'autofinancement : (Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette) / Recettes réelles de fonctionnement

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
96%	92%	90%	82%	88%	89%	88%	88%

Dépenses réelles de fonctionnement : 7 583 893 €
Remboursement de la dette (annuités) : 52 242.96 €

Ce ratio s'appelle la marge d'autofinancement. C'est la capacité de la Communauté de Communes à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la collectivité peut financer ses investissements par l'autofinancement sans avoir nécessairement recours à l'emprunt.

Avec un ratio supérieur à 100%, les investissements restent possibles sans autofinancement mais avec uniquement le recours à l'emprunt.

2/ Liste des concours attribués par la communauté de Communes sous forme de subventions en 2025

Organisme bénéficiaire	Fonction	Montant €
Association des Centres de Loisirs du Migennois	421-1	345 000 €
Office Inter Communal des Sports	411-3	21 000 €
Office du tourisme	95-1	76 100 €
Association « Les Petits Aventuriers » Croix rouge (crèche)	422	89 700 €
TOTAL		531 800 €

3/ Présentation agrégée des résultats du budget principal et des budgets annexes au 31 décembre 2025

Présentation agrégée des résultats du budget principal et des budgets annexes au 31 décembre 2025

	Budget Principal	Budget Assainissement	Budget déchets	Sous total	Budget PAIC	Budget PACB	Consolidation des résultats
Fonctionnement							
Recettes	8 706 986,10 €	1 717 963,18 €	3 016 180,17 €	13 441 129,45 €	517 756,62 €	1 490 142,29 €	15 449 028,36 €
Dépenses	7 720 244,54 €	1 434 182,66 €	2 771 523,42 €	11 925 950,62 €	561 987,93 €	1 686 801,36 €	14 174 739,91 €
Résultats de l'exercice	986 741,56 €	283 780,52 €	244 656,75 €	1 515 178,83 €	-44 231,31 €	-196 659,07 €	1 274 288,45 €
Résultat antérieur reporté	2 227 189,25 €	1 195 592,97 €	715 112,90 €	4 137 895,12 €	44 230,97 €	196 659,42 €	4 378 785,51 €
Résultat de fonctionnement	3 213 930,81 €	1 479 373,49 €	959 769,65 €	5 653 073,95 €	-0,34 €	0,35 €	5 653 073,96 €
Investissement							
Recettes	3 687 366,23 €	992 677,59 €	583 718,23 €	5 263 762,05 €	530 909,31 €	1 855 607,66 €	7 650 279,02 €
Dépenses	4 911 628,91 €	764 492,93 €	400 278,79 €	6 076 400,63 €	495 684,29 €	1 464 185,75 €	8 036 270,67 €
Résultats de l'exercice	-1 224 262,68 €	228 184,66 €	183 439,44 €	-812 638,58 €	35 225,02 €	391 421,91 €	-385 991,65 €
Résultat antérieur reporté	-311 749,61 €	-60 940,72 €	37 578,14 €	-335 112,19 €	-44 230,97 €	-192 840,00 €	-572 183,16 €
Solde des restes à réaliser	1 069 723,51 €	-819 444,61 €	-23 745,06 €	226 533,84 €	9 000,00 €	-191 079,42 €	44 454,42 €
Excédent /Besoin de financem	-466 288,78 €	-652 200,67 €	197 272,52 €	-921 216,93 €	14,05 €	7 502,49 €	-913 720,39 €

Excédent de fonctionnement reporté au 31/12/2025	2 747 642,03 €	827 172,82 €	959 769,65 €	4 534 584,50 €	-0,34 €	0,35 €	4 534 584,51 €
--	-----------------------	---------------------	---------------------	-----------------------	----------------	---------------	-----------------------

4/ Liste des organismes pour lesquels la Communauté de Communes

a) ...détient des parts de capitaux

- SEM Yonne Equipement
- Crédit Agricole Région Bourgogne
- Agence Economique Régional Bourgogne Franche Comté

b) ... a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme

NOM	OBJET	NATURE JURIDIQUE	NATURE ET MONTANT DE L'ENGAGEMENT FINANCIER
Centre de Loisirs du Migennois (ACLM)	Développement socio-éducatif des enfants et jeunes	Association loi 1901	Subvention 2025 : 345 000 €
Office Intercommunal des Sports (OICS)	Sport	Association loi 1901	Subvention 2025 : 21 000 €
Office du Tourisme	Tourisme	Association loi 1901	Subvention 2025 : 76 100 €
Crèche de la Croix Rouge à Migennes	Petite Enfance	Association loi 1901	Subvention 2025 : 89 700 €

5/ Acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2025

Aucune acquisition et cession n'a été réalisée en 2025.

6/ Compte financier unique (CFU) 2025 et BUDGET principal 2026

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion du percepteur et le compte administratif de la CCAM.

La mise en place du CFU vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document ;
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable ; le contenu du compte a été revu afin de disposer de données clés et d'informations pertinentes (nouveaux ratios, rappel des taux d'impositions, bilan et compte de résultat synthétiques) ;
- Aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne ; des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.

6.1 Compte financier unique 2025

Éléments significatifs de l'exercice :

EN FONCTIONNEMENT

EN DEPENSES :

La section de fonctionnement en dépenses, hors autofinancement, est réalisée à 91.68 % laissant apparaître une économie de 641 368.83€ sur les 8 341 141€ budgétisés.

Chapitre 11 : taux de réalisation à 79.66% soit une économie de 418 500€ environ

A noter :

- Eau et assainissement : une économie de près de 30 000 € qui est liée à la diminution de la redevance due à l'AESN et qui n'avait pas été prise en compte + une économie sur la piscine qui a fermé le 10/10/25
- Energie électricité : une économie de 25 600€ en raison de la fermeture pour travaux de l'établissement
- Fournitures de petit équipement : une économie de 38 000€ qui s'explique là encore par une économie de 9 000€ sur le service balayage et de la salle des sports et la non-utilisation de 18 000€ qui avait été prévu pour l'assainissement pluvial
- Une économie de 8 000€ sur l'achat de sel qui a finalement été réalisé en 2026
- Une économie sur les transports scolaires de 8 000€ à la suite du renouvellement des marchés publics
- La non-réalisation de tous les audits RSE (dépense à reporter) : pour environ 10 000€
- L'enveloppe des travaux pour assainissement pluvial et réseaux non utilisée : 44 000€
- L'enveloppe des réparations sur le balayage pour 27 000€ à reporter en partie
- Les assurances DO de la salle des sports (à reporter) et de la piscine (annulée) pour 57 500€

Chapitre 12 : une réalisation à 94% avec une économie de 145 000 € environ

Les économies réalisées sur ce chapitre s'expliquent par :

- Des suspensions et des remboursements de traitement et des demi-traitement en raison d'arrêts maladie et reprise à mi-temps thérapeutiques (74 500€)
- Une arrivée plus tardive que prévu du responsable des finances (26 000€)
- Des non-remplacements à la piscine en raison de la fermeture (40 000€)
- Départ d'un agent non remplacé à ce jour (électricien) (7 000€)

Chapitre 014 : atténuation de produits avec une réalisation à 99.95%

Ce chapitre concerne essentiellement les attributions de compensation versées aux communes.

Chapitre 042 : opérations d'ordre réalisé à 98.57%

Il s'agit essentiellement des dotations aux amortissements.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courantes : réalisé à 97.31% dégageant une économie de 37 645€

Il s'agit des indemnités des élus, des créances en non-valeur, du versement de la contribution au SDIS pour 692 660€ de la subvention versée au budget annexe PACB ainsi qu'aux associations OICS, ACLM, Croix Rouge et Office du tourisme.

Chapitre 66 charges financières : réalisé à 80% avec une économie de 11 000€

L'emprunt de 240 000€ réalisé pour le padel n'a pas été encaissé dès le 1^{er} janvier, ce qui a généré une économie d'intérêt (année partielle)

Chapitre 67 : Charges spécifiques réalisé à 13.97% générant une économie de 3 097€

Il s'agit des créances titres annulés sur exercices antérieurs

Chapitre 68 Dotations aux provisions et dépréciations : réalisation à 0% avec une économie de 400€

Liste des contributions et subventions attribués par la CCAM en 2025

- ACLM : 345 000€
- OICS : 21 000€
- Office du tourisme : 76 100€
- Crèche Croix Rouge : 89 700€
- SDIS : 692 660,81€

EN RECETTES

La section de fonctionnement en recettes, hors excédents reportés, est réalisée à 100.81% laissant apparaître une recette supplémentaire de 87 277€ sur les 8 604 642€ de recettes budgétisées

Chapitre 013 Atténuations de charges : réalisation à 142%

Il s'agit des remboursements sur rémunération du personnel avec une recette supplémentaire de 19 330€ (en raison des arrêts maladie et longue maladie de certains agents). Il est toujours difficile d'évaluer ce poste de recettes.

Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre section : réalisation à 99.93%

Ce chapitre correspond à l'amortissement des recettes d'investissement.

Chapitre 70 Produits des services du domaine et ventes diverses : réalisé à 103.19%

Ce chapitre concerne l'encaissement des recettes relatives à l'occupation des gymnases par les collégiens, aux cotisations de l'école de musique, aux entrées de piscine et aquagym, aux locations d'emplacements à l'aire d'accueil des gens du voyage, aux charges de loyers de la maison de santé et aux remboursements des frais de personnel des autres budgets et des communes.

L'ensemble des recettes prévues ont été encaissées avec des recettes supplémentaires de 17 000€

Chapitre 73 Impôts et taxes : réalisé à 101.59%

Cela correspond :

- Au FNGIR
- Au FPIC
- Aux compensations des taxes foncière sur les propriétés bâties, et de la taxe d'habitation
- A la compensation de la CVAE

Ce chapitre laisse apparaître une recette globale supplémentaire de 41 784€ (en raison de la fraction de TVA qu'il est toujours difficile d'évaluer).

Chapitre 731 Fiscalité locale : réalisé à 99.38%

Sont imputées dans ce chapitre les recettes de :

- Impôts directs locaux : en baisse de 14 500€ en raison de recettes moindres sur la taxe d'habitation sur les logements vacants/résidences secondaires (très variable d'une année sur l'autre)
- La TASCOM : en nette diminution de 42 000€ par rapport à 2024 en raison de la diminution du chiffre d'affaires de certaines grandes surfaces qui impacte le calcul de cette taxe
- Les IFR : une augmentation de 14 600€
- La GEMAPI : un écart en baisse de 2 600€

Sur le chapitre, le montant de la recette présente une perte de recettes d'environ 21 000€

Chapitre 74 Dotations et participations : réalisé à 101.24%

Ce chapitre enregistre les recettes de dotations, le FCVA de fonctionnement, la subvention dite « centre bourg » les participations des collèges pour l'utilisation des salles sportives, la DCRTP (cette dernière ayant définitivement disparu en 2025), les compensations de l'Etat pour la CVAE, la CFE, la compensation des exonérations de TF

Sur le chapitre, le montant de la recette présente une recette supplémentaire d'environ 22 000€

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Ce chapitre concerne les revenus des immeubles (partie loyers) pour la maison de santé et l'ancien centre de tri postal (SNCF).

Un remboursement de sinistre pour 42 000€ (suite au vol d'un véhicule) est également enregistré à cet article (recette exceptionnelle).

Chapitre 76 Produits financiers / 77 Produits spécifique

Pour une recette de 3068.10€ correspondant à des annulations de mandats.

EN INVESTISSEMENT

EN DEPENSES

Les dépenses réelles réalisées s'élèvent à 5 223 378.53€ sur 10 238 368.85€ budgétisés. Outre les opérations d'ordre liées aux amortissements et les remboursements d'emprunts (358 036.04€), les principales réalisations en 2025 concernent :

Chapitre 020 : frais d'étude

Ils ont concerné pour 325 180.57€ :

- Pour la construction et l'agrandissement de la salle des sports,
- La piste d'athlétisme,
- La piscine
- Le schéma d'alimentation en eau potable
- L'achat d'un logiciel pour la gestion des équipements sportifs

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles pour 771 862.07€ de dépenses réalisées

Ce chapitre comptabilise les travaux réalisés tout au long de l'année dont les plus importants sont :

- L'achat d'une balayeuse (259 546€)
- Le changement des éclairages en leds dans les stades (115 200€)
- Travaux au COSEC (71 575€)
- Le changement de la main courante au stade de rugby (67 858€)
- Acquisition d'un véhicule multibenne (61 104€)
- Le changement d'une chaudière à pellet au centre aéré de Cheny (28 945€)
- Aménagement de bureaux au siège de la CCAM (10 258€)

Chapitre 23 : Immobilisations en cours pour 3 135 389€ de dépenses réalisées

Ce chapitre concerne les travaux réalisés sur le long terme :

- Les travaux d'agrandissement de la piscine
- Les travaux de réaménagement des bureaux au CETIM
- La construction de deux terrains de padel
- La construction d'un terrain d'athlétisme

EN RECETTES

Les dépenses recettes réalisées s'élèvent à 3 687 366€ sur 10 238 368.85€ budgétisés.

Les principales recettes concernent :

- L'encaissement du FCTVA
- L'affectation du résultat
- L'encaissement des subventions
- L'encaissement de l'emprunt de 240 000€ pour le Padel

LES RESTES A REALISER

EN DEPENSES :

compte	operation	RAR 2025
2031 - Frais d'études	2016-21 - Salle des sports - Etude de faisabilité / agrandissement	257 028,83 €
2031 - Frais d'études	2023-03 - Barge (péniche) - Réhabilitation (étude et travaux)	2 160,00 €
2031 - Frais d'études	2024-07 - Eau potable - Schéma directeur de l'alimentation en eau potable	69 036,00 €
204183 - Subv.org.publics divers-Projets infrastructures intérêt national	2022-31 - Subv. D'équipement pour embranchement SNCF Bonnard	834,15 €
2051 - Concessions et droits similaires	2022-38 - Sce urba - licences communes + formations	1 012,50 €
	Sous-total chapitre 20	330 071,48 €
21351 - Install générales .. des constructions - Bâtiments publics	2024-23 - Piscine - Remplacement de la centrale d'alarme vol	5 353,20 €
21351 - Install générales .. des constructions - Bâtiments publics	2024-27 - CCAM/CTIM - Alarme anti-intrusion	13 100,40 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	2022-11 - Stade LM - fourniture et installation PADEL (mur de tennis)	1 204,80 €
21738 - Autres constructions (mise à dispo)	2025-22 - Sécurisation du padel	8 172,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	2025-16 - Matériels et mobiliers siège de la CCAM	2 352,00 €
	Sous-total chapitre 21	30 182,40 €
2313 - Constructions (en cours)	2017-06 - Maison de santé	1 920,00 €
2313 - Constructions (en cours)	2022-06 - Cabinet dentaire -19 rue P et M Curie Migennes	6 843,06 €
2313 - Constructions (en cours)	2024-29 - CTIM - Aménagement bureaux - travaux	99,00 €
2317 - Immobilisations reçues au titre d'une mise à dispo (en cours)	2019-07 - Piscine-Espace Ludique ext. (pataugeoire)+réfect*toiture	1 614 870,71 €
2317 - Immobilisations reçues au titre d'une mise à dispo (en cours)	2022-11 - Stade LM - fourniture et installation PADEL (mur de tennis)	4 251,37 €
2317 - Immobilisations reçues au titre d'une mise à dispo (en cours)	2022-13 - Stade-Réhabilitat*piste/ plateau EPS (parc du pot levé) pr athlé	1 759,09 €
2318 - Autres immobilisations corporelles (en cours)	2024-26 - CCAM - Aménagement bureau accueil	3 525,99 €
	Sous-total chapitre 23	1 633 269,22 €
276358 - Créances sur autres établissements publics	2004-18 - ZA Charmoy - Subvention PAIC	9 000,00 €
	TOTAL DEPENSES	2 002 523,10 €

EN RECETTES :

compte	operation	RAR 2025
13361 - Fonds équip. amort. - Dotation équipement territoires ruraux	2019-07 - Piscine-Espace Ludique ext. (pataugeoire)+réfect*toiture	245 921,97 €
1641 - Emprunts en euros	2019-07 - Piscine-Espace Ludique ext. (pataugeoire)+réfect*toiture	1 553 900,00 €
1322 - Subv. non transf. Régions	2022-11 - Stade LM - fourniture et installation PADEL (mur de tennis)	64 000,00 €
13461 - Fonds équip. non amort. - Dot. équipement territoires ruraux	2022-11 - Stade LM - fourniture et installation PADEL (mur de tennis)	61 170,90 €
1323 - Subv. non transf. Départements	2022-13 - Stade-Réhabilitat*piste/ plateau EPS (parc du pot levé) pr athlé	183 708,50 €
13461 - Fonds équip. non amort. - Dot. équipement territoires ruraux	2022-13 - Stade-Réhabilitat*piste/ plateau EPS (parc du pot levé) pr athlé	257 191,90 €
1328 - Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.	2022-13 - Stade-Réhabilitat*piste/ plateau EPS (parc du pot levé) pr athlé	149 319,10 €
1322 - Subv. non transf. Régions	2022-13 - Stade-Réhabilitat*piste/ plateau EPS (parc du pot levé) pr athlé	16 000,00 €
1318 - Autres subv. d'invest. rattachées aux actifs amortissables	2024-07 - Eau potable - Schéma directeur de l'alimentation en eau potable	31 916,00 €
13461 - Fonds équip. non amort. - Dot. équipement territoires ruraux	2024-08 - Stade Lucien Masson - Remplacement éclairage en LED Stabilisé Ro	26 705,00 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	2024-51 - Vente parcelle à SNCF	2 400,00 €
10222 - FCTVA	Non affecté	480 013,24 €
	TOTAL RECETTES	3 072 246,61 €

Au global, les résultats sont les suivants :

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	311 749,61			2 227 189,25	311 749,61	2 227 189,25
Opérations de l'exercice	4 911 628,91	3 687 366,23	7 720 244,54	8 706 986,10	12 631 873,45	12 394 352,33
Totaux pour l'exercice 2025	-1 224 262,68			986 741,56	-1 224 262,68	986 741,56
TOTAUX avec reprise des résultats antérieurs reportés	5 223 378,52	3 687 366,23	7 720 244,54	10 934 175,35	12 943 623,06	14 621 541,58
Résultat de clôture 2025	-1 536 012,29			3 213 930,81		1 677 918,52

Besoin de financement	1 536 012,29
Excédent de financement	0,00

Restes à réaliser	2 002 523,10	3 072 246,61
-------------------	---------------------	---------------------

Besoin de financement des restes à relaiser	
Excédent de financement des restes à réaliser	1 069 723,51

Besoin total de financement	466 288,78
Excédent total de financement	

CONSIDÉRANT <i>l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de</i>	466 288,78	<i>au compte 1068 (Investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé</i>
	2 747 642,03	<i>au compte 002 (Fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté</i>

Une partie de l'excédent servira à financer les opérations inscrites en 2025 mais qui n'ont pas été réalisées et qui doivent être réinscrites (investissement reporté en 2026) ainsi que des opérations nouvelles.

6.2 Budget 2026

Le budget proposé pour 2026 est un budget qui doit préserver l'attractivité de notre territoire mais qui se doit également d'être réaliste compte tenu du contexte national et international complexe.

Ce budget doit tenir compte d'un manque à gagner significatif en raison du prélèvement sur recettes effectué par l'Etat sur nos compensations de taxes foncières et de **CFE à hauteur de -134 000€**

De plus nous attendons de savoir quels impacts pourra avoir le conflit en Iran et ses conséquences sur l'inflation et donc sur l'augmentation des prix.

Ce budget est donc le résultat d'un travail d'équilibre entre des dépenses raisonnables sur lesquelles des économies ont été faites et la nécessité de maintenir nos services à la population et notre attractivité dans nos différentes compétences dont les principales sont les suivantes :

- Financement des équipements sportifs dont la piscine en lieu et place des communes
- Financement de l'école de musique
- Financement du SDIS en lieu et place des communes
- Le développement économique
- La maison de santé
- Le balayage/sel et saleuse
- L'aire d'accueil des gens du voyage
- La revitalisation et l'attractivité du territoire
- Les centres de loisirs et la crèche de la Croix Rouge « Les Petits Aventuriers »
- L'office de tourisme
- La promotion du sport
- L'OICS
- Le schéma directeur d'alimentation en eau potable des communes

Enfin, comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires, il est proposé d'adhérer à l'ADIL de l'Yonne - France RENOV afin de permettre à nos administrés de bénéficier de l'aide technique de leurs services pour bénéficier des subventions en matière de rénovation de l'habitat.

Nous maintiendrons le fonds d'aides aux commerces afin de les soutenir si besoin. En effet, certains de nos petits commerces sont de plus en plus en difficulté et ce sont pourtant eux qui font vivre nos centres bourgs. Ils sont un important vecteur d'attractivité et sont devenus indispensables si nous souhaitons maintenir et développer notre population.

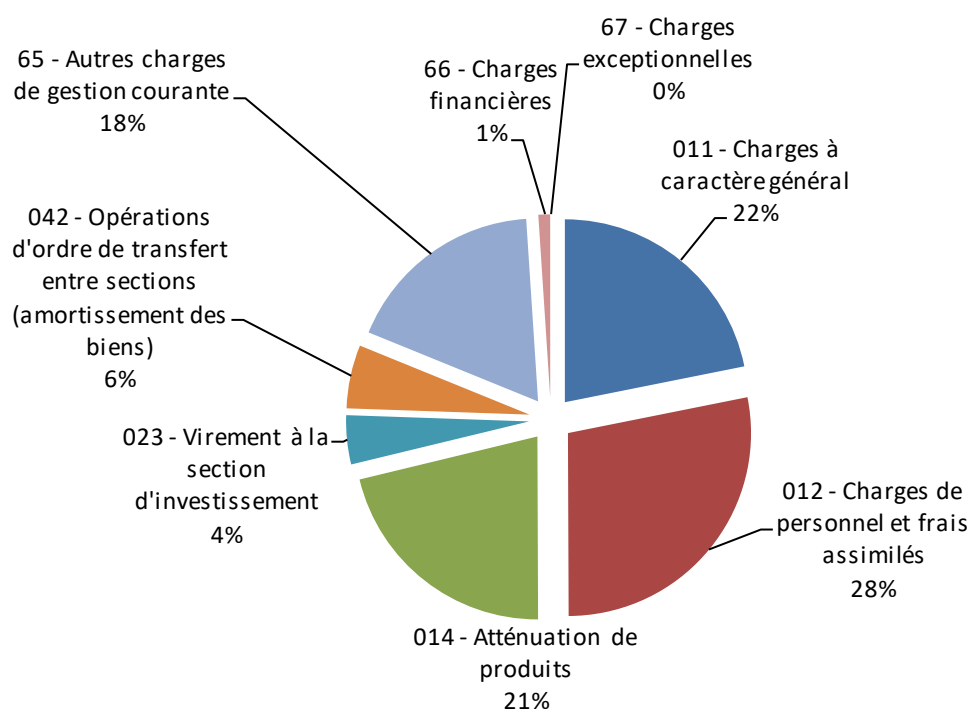
Ce budget est proposé dans un souci de réalisation d'économies mais en sauvegardant les actions nécessaires à notre développement pour notre attractivité.

Le fonctionnement

EN DEPENSES

DEPENSES	2025		2026
	BP	Réalisé	BP
011 - Charges à caractère général	1 910 475 €	1 638 788 €	1 906 476 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 345 208 €	2 240 180 €	2 442 185 €
014 - Atténuation de produits	1 871 252 €	1 986 849 €	1 850 252 €
023 - Virement à la section d'investissement	426 260 €	0 €	477 667 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement des biens)	367 370 €	440 933 €	487 694 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 400 490 €	1 363 746 €	1 548 340 €
66 - Charges financières	55 968 €	48 847 €	89 880 €
67 - Charges exceptionnelles	500 €	503 €	500 €
68- Dotations aux amortissements et aux provisions	0 €	400 €	0 €
	8 377 523 €	7 720 245 €	8 802 994 €

Dépenses de fonctionnement 2026 par chapitre



A/ Au chapitre 011 des charges générales et autres charges :

Les évolutions des dépenses courantes :

Ces charges évoluent en fonction des prix des matières premières et des fournitures, ainsi que des nouveaux équipements et services à la population. Les prévisions budgétaires sur ce poste prennent en compte l'inflation avant les conséquences de la guerre en Iran mais des ajustements devront nécessairement être réalisés en cours d'année compte tenu de l'inflation qui s'annonce (dépenses énergétiques, prix des matières premières et hausses de salaires qui jouent sur nos marchés publics).

- **Sur le gaz et l'électricité :** compte tenu des prix de l'UGAP qui ont été notifiés, on peut estimer que les prix sont en légère baisse. Des ajustements seront sans doute nécessaires en cours d'année.

Tous services confondus :

Années	Montant Energie/Electricité TTC
Budget 2024	396 400€
Réalisé 2024	394 116,25€
Budget 2025	460 020 €
Réalisé 2025	434 433,44
Prévu 2026	398 000€

Voici les autres postes de dépenses significatifs :

- **Les transports scolaires et le bus urbain :** le montant fixé à 211 000€ pour les bus restent stable.
- **GEMAPi :**
Pour rappel, les trois syndicats de notre territoire sont les suivants :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Prévisions 2026	Evolution en % 2026/2025
Le syndicat mixte du bassin du Serein (SMBS)	8 302 €	9 065 €	8 855 €	9 460 €	9 927 €	11 339 €	11 280 €	-1%
L'EPAGE de l'Armançon	44 662 €	49 853 €	51 086 €	54 014 €	56 964 €	59 500 €	56 497 €	-5%
Le syndicat mixte Yonne Médian (SMYM)	6 167 €	10 481 €	20 930 €	33 332 €	32 945 €	41 930 €	41 361 €	-1%
TOTAL par an	59 131 €	69 399 €	80 871 €	96 806 €	99 836 €	112 769 €	109 138 €	-3%

Les cotisations aux différents syndicats de bassin en charge de cette compétence sont financées par la taxe GEMAPi.

- **Les assurances** : suite au renouvellement de l'ensemble des contrats d'assurance le montant de l'assurance **augmente d'environ 10 000€**

Ainsi depuis la dernière mise en concurrence de 2021, la charge a plus que doublé pour la CCAM :

	2021	2025	2026	variations 2021/2026	2025/2026
dommages aux biens	15 407,00 €	51 128,00 €	52 532,61 €	241%	3%
responsabilité civile	2 810,00 €	6 017,00 €	6 044,00 €	115%	0%
Véhicule à moteurs	24 075,00 €	27 839,00 €	38 890,00 €	62%	40%
Protection fonctionnelle/juridique	944,00 €	956,00 €	963,56 €	2%	1%
Navigation		141,00 €	142,67 €		1%
TOTAUX	45 257,00 €	86 081,00 €	98 572,84 €	105%	11%

- **Maison de santé**

Il conviendra de continuer à prendre en charge une partie des frais de fonctionnement des locaux communs de la maison de santé (ménage des communs, contrats de maintenance des locaux notamment), ainsi que le coût correspondant aux loyers des cabinets vacants, faute de professionnels.

- ✓ **L'aide aux commerces pour le soutien de l'attractivité. Des crédits ont été inscrits en fonctionnement à hauteur de 5 000€ et sont alloués en fonction d'un règlement adopté en 2025.**
Les aides à l'immobilier sont également maintenues en investissement à hauteur de 15 000€ afin de pouvoir faire face à de multiples situations.

Les nouveautés 2026

- ✓ Il est proposé **d'adhérer à l'ADIL de l'Yonne - France RENOV** afin de permettre aux habitants de bénéficier d'une aide au montage des dossiers de subventions. Initialement la CCAM avait refusé de participer à la réorganisation et au financement de cet organisme. Les EPCI avaient été mis à contribution après que la Région BFC a décidé de retirer sa participation financière. Cependant, face à la demande des habitants il est proposé de participer : environ 7500€ (à affiner en fonction des discussions que nous devons engager avec eux)
- ✓ Mise en place **du plan intercommunal de sauvegarde (PICS)** : ce plan devient obligatoire pour les EPCI en 2026. Un cabinet d'études a été missionné pour nous aider à organiser ce plan : 15 500€

Les Dépenses exceptionnelles 2026 :

- Réfection des peintures des jeux extérieurs du terrain du COSEC : 42 000€
- La réfection des peintures du hall d'accueil et des vestiaires de la salle de gymnastique à Cheny : 17 000€
- La poursuite des changements d'enseignes sur nos bâtiments : 4 800€
- L'assurance Dommage Ouvrage (DO) et Tous risques Chantier (TRC) des travaux d'agrandissement de la salle des sports : 80 000€

- Travaux annexes au chantier de la piscine pour la réfection des locaux : 36 700€
- La réfection des escaliers gauche du vestiaire Binet au stade Lucien Masson : 10 500€
- Démolition maison route d'Esnon (près du bâtiment de traitement des boues) : 25 000€

Des dépenses particulières inscrites en 2025 devront être reportées :

- Audit des entreprises dans le cadre de la démarche RSE : 5 000€
- Démolition de la partie incendiée de l'ancien EHPAD (dépense prévue initialement en investissement mais qu'il convient de prévoir en fonctionnement) : 108 000€

PLAN D'ÉCONOMIES DES DEPENSES POUR 2026

Comme indiqué préalablement, l'Etat a mis en place un prélèvement sur nos recettes pour participer à l'effort de redressement de la dette publique.

Du fait des prélèvements sur nos recettes par l'Etat pour l'année 2026 et sans doute les suivantes, il apparaît inévitable de réduire nos dépenses courantes afin de faire face à cette baisse de recettes inévitée.

Nous avons donc décidé de mettre en place un plan d'économies des dépenses pragmatique de la manière suivante :

Plan d'économies des dépenses	Réduction
6162 - Assurance dommage-ouvrages piscine	80 000,00 €
615221 - Divers travaux	3 000,00 €
6156 - Maintenance diverse	5 000,00 €
60632 - Fournitures de petits équipements	5 806,00 €
6156 - Maintenance de la salle de gym à Cheny	2 000,00 €
6156 - Divers maintenance au sein de la maison de santé intercommunale	3 000,00 €
6234 - Frais de réception	1 200,00 €
6238 - Panneaux publicité territoire RSE	3 000,00 €
6288 - 3 audits RSE (au lieu de 6 prévus initialement)	5 000,00 €
617 - Etudes et recherches diverses	7 000,00 €
61551 - Compléments pour grosses réparations au sein du service balayage	15 000,00 €
61521 - Suppression de la réfection des talus sur l'aire d'accueil des gens du voyage	5 400,00 €
60632 - Adaptation des mises en conformité électrique	6 000,00 €
60632 - Fournitures d'entretien tondeuse	10 000,00 €
615221 - Travaux d'entretien bâtiments publics	5 000,00 €
60633 - Sel	2 800,00 €
615232 - Entretien des réseaux	20 000 €
61524 - Abattages arbres	3 000 €
6282 - Baisse des tarifs de la REOMI	3 000,00 €
6236 - 1 magazine intercommunal au lieu de 2 par an	3 240,00 €
6184 - Formations pour le service Attractivité	1 000,00 €
615231 - Entretien véloroute	3 000,00 €
TOTAL	192 446,00 €

Une évaluation en cours d'année nous permettra de vérifier si ce plan d'économies doit être adapté en fonction des recettes qui seront réellement notifiées.

B/ Au chapitre 012 des dépenses de personnel

	Réalisé 2021	% évolution	Réalisé 2022	% évolution	Réalisé 2023	% évolution	Réalisé 2024	% évolution	Réalisé 2025	% évolution
Chapitre 012 (charges de personnel)	1 793 054 €	3,92%	1 932 745 €	7,79%	2 102 265 €	8,77%	2 208 684 €	5,06%	2 240 180 €	1,43%
Chapitre 013 (remboursement sur charges et rémunération du personnel) + Remboursement de personnel par autres budgets	255 593 €	4,44%	304 424 €	19,10%	315 028 €	3,48%	340 828 €	8,19%	358 181 €	5,09%
	1 537 461 €	3,84%	1 628 322 €	5,91%	1 787 237 €	9,76%	1 867 856 €	4,51%	1 881 999 €	0,76%

RECAPITULATIF DES DEPENSES DE PERSONNEL	
Année 2025	
Budget Services Généraux	
REMUNERATION DES AGENTS TITULAIRES	662 418,44 €
NBI, SFT DES AGENTS TITULAIRES	11 510,81 €
INDEMNITES DES AGENTS TITULAIRES	187 652,02 €
REMUNERATION DES AGENTS NON TITULAIRES	327 632,31 €
INDEMNITES DES AGENTS TITULAIRES	112 427,70 €
REMUNERATION DES EMPLOIS Avenir	
REMUNERATION DES AUTRES EMPLOIS D'INSERTION	
CHARGES PATRONALES	617 661,85 €
REMBOURSEMENT PERSONNEL A AUTRES BUDGETS	35 382,62 €
PERSONNEL MIS A DISPOSITION PAR COMMUNES	103 885,56 €
AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	181 608,71 €
TOTAL	2 240 180,02 €

Prévu 2025 : 2 385 208 €

Réalisé 2025 : 2 240 180,02 €

Les économies réalisées par rapport au budgétisé sont dues à des postes budgétisés mais non pourvus comme les remplacements estivaux à la piscine en raison de la fermeture pour travaux ou pourvus tardivement comme le recrutement du responsable du service finances. Elles sont dues également au passage à demi-traitement de quatre agents dont deux sur une grande partie de l'année.

Pour 2026, le montant des charges de personnel est estimé à 2 442 200€, soit une augmentation de 2,38 % par rapport au montant prévu au budget 2025.

Pour 2026, on devra prendre en compte :

a) Des décisions étatiques

- La hausse de 3 points du taux de cotisation patronale de la CNRACL pour un montant estimé à 40 000 €. Il est rappelé que le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL a prévu une hausse de la cotisation patronale de 12 points étalés sur 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2025. Cette cotisation passe donc de 34,35% à 37,35% au 1^{er} janvier 2026.
- La hausse du SMIC entraîne également la revalorisation automatique de la prime annuelle qui est égale à la valeur du SMIC au 1^{er} janvier de l'année N. Ainsi, elle passe de 1801,74 € au 1^{er} janvier 2025 à 1 823,03 € au 1^{er} janvier 2026, ce qui représente une dépense supplémentaire de 1 500 €.
- La mise en place de la participation obligatoire de l'employeur à la mutuelle santé au 1^{er} janvier 2026 pour un coût estimé à 6 900 €.

b) Des décisions politiques et du contexte local

- Des avancements de grades et d'échelons pour un coût estimé à 2 000 €.
- Des recrutements en cours d'année 2025 qui vont entraîner des conséquences sur la totalité de l'année 2026 comme le responsable du service des finances, de l'adjoint au directeur patrimoine/équipements ainsi que le recrutement d'un renfort saisonnier au service des stades pour un coût total estimé à 42 000 €.
- De la régularisation du plein-traitement 2025 d'un agent reconnu en Congé de Longue Maladie fin 2025 pour un coût de 32 000 € (compensé par l'assurance statutaire)
- Du renfort du service commande publique / administration générale pendant le congé maternité de la responsable pour un coût estimé à 24 000 €. La CCAM percevra des indemnités journalières pendant le congé maternité.

c) Point sur la Mutualisation :

Rappel des services mutualisés avec la ville de Migennes :

- ✓ Service commun d'instruction de droit des sols (sauf pour les communes de Bassou et Laroche Saint Cydroine) : 1er juillet 2015.
- ✓ Le service du personnel : 1^{er} janvier 2017.
- ✓ Direction Générale des services : 1er décembre 2018.
- ✓ Gestion des archives depuis 2019 (qui prend fin en 2026 suite au non-remplacement de l'agent communal qui assurait cette mission)
- ✓ Commande publique : 1^{er} mars 2022
- ✓ Directeur du pôle patrimoine : 12 décembre 2022
- ✓ Chargé de communication : 23 janvier 2023
- ✓ Directeur adjoint du patrimoine : 2 juin 2025

d) Suppression/création de postes :

Service Commande publique :

Un renfort est prévu dans ce service pendant l'absence pour congé maternité de la responsable du service.

Service finances :

La directrice du service a été absente toute l'année 2025 et sera absente tout 2026, un responsable du service a donc été recruté en septembre 2025 pour faire face à cette absence prolongée.

Pôle patrimoine/équipements :

Comme convenu lors de l'élaboration du budget 2025, un poste d'adjoint au directeur du pôle patrimoine mutualisé avec la ville de Migennes pour le poste d'adjoint au DST, a été créé et pourvu au 1^{er} septembre 2025.

Un poste de saisonnier est prévu au service des stades notamment pour renforcer ce service pendant les périodes du printemps et de l'été.

Pôle attractivité :

Le chargé de missions économie n'ayant pas souhaité renouveler son contrat, un contrat de 6 mois pour accroissement temporaire a été créé afin de faire face à ce départ avec comme objectif également de prendre le temps de réfléchir sur ce service notamment en raison des annonces du gouvernement sur la diminution des aides concernant l'économie.

e) Particularités

Service Ecole de musique :

Les enseignants de l'école de musique intercommunale sont mis à disposition de la Communauté de Communes par le Syndicat mixte d'enseignement artistique (SMEA) pour un coût d'environ 176 600€ à prévoir en 2026 soit une stabilité de la dépense.

f) Pour rappel :

Les avantages en nature :

Il n'y a pas d'avantage en nature à la CCAM

Depuis le 1^{er} janvier 2023, il n'y a plus de logement de fonction attribué par nécessité absolue de service.

Temps de travail :

Comme le prévoit la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, le temps de travail des agents de la CCAM est passé à 1607 heures annuelles au 1er janvier 2021.

Ci-dessous la répartition des emplois permanents au 1er janvier 2026 ainsi que les éléments de rémunération prévisionnels 2026 :

EMPLOIS BUDGETAIRES PERMANENTS POURVUS AU 01/01/2026

	TITULAIRES		STAGIAIRES		CDD		CDI		TOTAL	
	TC	TNC	TC	TNC	TC	TNC	TC	TNC	TC	TNC
FILIERE ADMINISTRATIVE	5	1	1		6		1		13	1
FILIERE TECHNIQUE	11	7	2		4				17	7
FILIERE CULTURELLE	1								1	0
FILIERE SPORTIVE	2						2		4	0
TOTAL	19	8	3	0	10	0	3	0	35	8

ELEMENTS DE REMUNERATIONS PREVISIONNELS 2026

	TITULAIRES ET STAGIAIRES	CONTRACTUELS DROIT PUBLIC
TRAITEMENT INDICIAIRE	745 600,00 €	317 900,00 €
REGIME INDEMNITAIRE	211 000,00 €	105 100,00 €
BONIFICATION INDICIAIRE	8 270,00 €	
HEURES SUPPLEMENTAIRES	13 000,00 €	

TABLEAUX DES POSTES AU 01/01/2026					
GRADES OU EMPLOIS	CAT.	POSTES CREEES	POSTES POURVUS	AGENTS MUTUALISES	ETP
<u>BUDGET PRINCIPAL</u>					
Directeur général des services	A	1	1	1	0,5
TOTAL (1)		1	1	1	0,5
SECTEUR ADMINISTRATIF:					
Attaché principal territorial	A	1	1		
Attaché territorial	A	4	4	1	3,85
Chargé de mission (CDI)	A	1	0		
Chargé de mission (CDD)	A	1	1		1
Rédacteur territorial	B	4	4	2	3,2
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	1		1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	0		
Adjoint administratif	C	3	2		1,8
Adjoint administratif 14/35	C	1	1		0,4
TOTAL (2)		17	14	3	11,25
SECTEUR TECHNIQUE:					
Ingénieur principal territorial	A	1	1	1	0,5
Ingénieur territorial	A	1	1	1	0,5
Technicien principal de 2ème classe	B	1	1		1
Agent de maîtrise principal	C	1	1		0,8
Agent de maîtrise	C	5	3		3
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1	1		1
Adjoint technique principal de 1ère classe 26/35	C	1	1		0,74
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	5	4		4
Adjoint technique principal de 2ème classe 25/35	C	1	0		
Adjoint technique principal de 2ème classe 22,33/35	C	1	1		0,64
Adjoint technique	C	5	5		5
Adjoint technique 29,5/35	C	1	1		0,84
Adjoint technique 29/35		1	1		0,83
Adjoint technique 24/35		1	1		0,69
Adjoint technique 17,5/35		1	1		0,5
Adjoint technique 11/35		1	1		0,31
TOTAL (3)		28	24	2	20,4
SECTEUR CULTUREL:					
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1ère classe	B	1	1		1
Adjoint du patrimoine 12/35	C	1	0		0
TOTAL (4)		2	1	0	1
SECTEUR SPORTIF:					
Educateur APS principal 1ère classe	B	2	2		2
Educateur APS	B	2	2		2
TOTAL (5)		4	4	0	4
TOTAL SGX		52,0	44,0	6,0	37,1

C/ Au chapitre 014 des atténuations de produits

Il s'agit principalement :

- Du versement des attributions de compensation aux communes pour 1 847 251,64 €

	Attributions de compensation provisoires	Attributions de compensation définitives	Modalités de reversement
Bassou	51 577,08 €	51 577,08 €	Versement mensuel par douzième
Bonnard	41 362,70 €	41 362,70 €	
Charmoy	4 245,14 €	4 245,14 €	
Cheny	99 401,59 €	99 401,59 €	
Chichery	291,89 €	291,89 €	
Epineau Les Voves	26 292,96 €	26 292,96 €	
Laroche	8 154,78 €	8 154,78 €	
Total Migennes	1 615 925,48 €	1 615 925,48 €	
TOTAL	1 847 251,64 €	1 847 251,64 €	

➤ Du prélèvement du Fonds de Péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC) :

La CCAM et ses communes membres sont à la fois :

- Bénéficiaires - elles bénéficient des recettes du fonds
- Et contributrices - elles participent au financement du fonds.

La CCAM a touché en 2025 un solde positif de 55 144 € (contre 71 468 € pour 2024 et 77 660 € en 2023).

A ce jour, la CCAM n'a aucune garantie de pouvoir conserver le FPIC avec un solde positif. Aussi, il n'est pas inscrit ni en recettes ni en dépenses au budget primitif 2026.

La notification du FPIC intervenant en juin, ces sommes seront donc inscrites en décision modificative.

D/ Au chapitre 65 des autres charges de gestion courante

Ce chapitre regroupe essentiellement, outre les indemnités des élus et les créances éteintes, les postes de dépenses suivants :

- **La contribution du SDIS** : Elle représente une dépense de fonctionnement importante puisqu'elle représente une somme de 698 962,40€ en 2026 contre 692 660€ en 2025 soit **0.9% d'augmentation** et donc **6 301€** en plus. La somme se répartie de la manière suivante :

COMMUNES	Contribution par Commune
BASSOU	30 226.29 €
BONNARD	32 364.28 €
CHARMOY	38 906.20 €
CHENY	91 824.36 €
CHICHERY	15 175.83 €
EPINEAU-LES-VOVES	24 870.37 €
LAROCHE-SAINT-CYDROINE	53 931.19 €
MIGENNES	411 663.88 €
Total	698 962.40 €

- **Parc d'Activités du Canal de Bourgogne (PACB)** : 221 200€ par an pour le financement de l'emprunt sur le budget PACB (il reste 103 000m² de terrains à vendre environ) dont 24 940€ pour le financement des intérêts du prêt relais sous forme de subvention vers le budget annexe
- **PAIC** : financement des intérêts du prêt relais à prévoir pour financer les travaux d'aménagement du parc : 30 000€ sous forme de subvention vers le budget annexe
- **PETR du Grand Auxerrois** : 14 599€
- **Les subventions 2026** :

En 2026, il est proposé d'inscrire les montants suivants :

Organisme bénéficiaire	Services	Montant initial 2025	Montant 2026	Remarque
Association des Centres de loisirs du Migennois	421-1	345 000€	365 700€*	Montant augmenté de 20 700€ pour l'équilibre du budget de l'association
Office Inter Communal des Sports	411-3	21 000€	21 000€	Stable par rapport à 2025
Office du tourisme	95-1	71 800€	77 800€	Subvention augmentée de 6 000€ pour suivre les augmentations salariales
Association crèche Croix rouge « les Petits Aventuriers »	422	89 700€	89 700€	Maintien du montant de la subvention malgré une demande de la doubler
TOTAL		527 500€	554 200€	

Il est proposé **deux augmentations majeures pour 2026** :

- **L'ACLM** : la subvention versée a été augmentée à compter de 2024 et est passée de 310 100€ à 330 000€ afin d'aider l'association à retrouver un équilibre financier pérenne. La CAF a également décidé d'un programme d'aides exceptionnelles sur trois ans qui accompagnent d'autres mesures prises par l'association pour revenir à l'équilibre en 2027 (nouvelle politique de tarification des familles, réorganisation de la structure permanente). Cependant, il a été également demandé à la CCAM de participer à hauteur de 15 000€ supplémentaire en 2025 soit 345 000€ soit une augmentation de la subvention de 4.5% pour permettre d'atteindre ces objectifs. Pour 2026, c'est une nouvelle augmentation de 20 000€ qui est sollicitée pour une subvention **de 365 700€ soit une nouvelle augmentation de 5.66%**. Il est entendu que la CCAM ne pourra pas poursuivre ces augmentations de ces montants chaque année.
- **L'Office de Tourisme** : La subvention versée en 2025 était initialement de 71 800€ (stable par rapport aux années précédentes). Cependant deux subventions exceptionnelles ont été demandées en cours d'année pour un montant total de 76 100€. **Il est proposé une subvention de 77 800€ pour 2026, soit 6 000€ de plus.**

Concernant la situation de la crèche « Les Petits Aventuriers » de la Croix Rouge, il convient de **noter une demande de subvention supplémentaire de 110 000€** afin de faire face au financement d'une part, d'une augmentation des frais de la structure notamment de personnel (suite SEGUR) pour un montant de 60 000€ et d'autre part, au financement du déficit structurel de l'association qui se traduit pour elle par des charges financières à hauteur 50 000€. Cela passera la subvention au berceau de 2 300€ à 2 820€. A noter que la subvention moyenne régionale est de 3 800€ par berceau.

Par ailleurs, la crèche sollicite une subvention de 30 000€ pour des travaux de rénovation de la structure qui s'élèvent à 150 000€ financés à 80% par la CAF de l'Yonne.

EN RECETTES

RECETTES	2025		2026
Chapitre	BP	Réalisé	BP
013 - Atténuations de charges	15 900 €	65 231 €	51 240 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 732 €	60 690 €	89 669 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	500 475 €	550 784 €	541 460 €
73 - Impôts et taxes	2 451 198 €	2 664 764 €	2 474 198 €
731 - Fiscalité locale	3 344 737 €	3 388 952 €	3 484 407 €
74 - Dotations, subventions et participations	1 749 168 €	1 793 008 €	1 615 271 €
75 - Autres produits de gestion courante	164 850 €	180 489 €	114 750 €
76 - Produits financiers	0 €	3 €	0 €
77 - Produits exceptionnels	0 €	3 065 €	0 €
Prélèvement sur excédent pour équilibre	120 463 €		432 000 €
	8 377 523 €	8 706 986 €	8 802 994 €

Les principales informations à prendre en compte pour l'établissement du budget 2026 en recettes sont les suivantes :

- Une évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en 2026 :

Compte tenu de la loi de finances pour 2026, il convient donc de prévoir une diminution de la dotation de compensation et une augmentation de la dotation d'intercommunalité. Cependant cette augmentation de la dotation d'intercommunalité risque d'être moins importante en raison de la baisse de la population sur le territoire Migennois.

	2021	2022	Evolution 2021/2022	2023	Evolution 2022/2023	2024	Evolution 2023/2024	2025	Evolution 2024/2025	Evolution 2021/2025
Population DGF	15 540	15 435	-105	15 390	-45	15 102	-288	14 851	-251	-689
Population INSEE	15 316	15 223	-93	15 175	-48	14 879	-296	14 599	-280	-717

Les recettes de dotations ne devraient pas beaucoup augmenter. Il convient de rester prudent. Nous attendons la notification officielle de l'Etat.

Voici l'évolution de la DGF sur les six dernières années et la prévision, à ce stade, pour 2026 :

	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025	Estimations 2026
Dotation d'intercommunalité	202 196 €	221 574 €	242 085 €	265 517 €	312 658 €	312 658 €	368 954 €	390 000 €
Dotation de compensation	707 191 €	693 422 €	678 389 €	674 497 €	663 469 €	663 469 €	639 670 €	600 000 €
Total DGF CCAM	909 387 €	914 996 €	920 474 €	940 014 €	976 127 €	976 127 €	1 008 624 €	990 000 €

Il est proposé d'inscrire le montant de ces simulations au budget 2026 soit :

- Dotation d'intercommunalité : 390 000€
- Dotation de compensation : 600 000€

Sous réserve du montant réel de DGF qui nous sera attribué, nous pourrions procéder à des ajustements par décisions modificatives de crédits.

- Evolution des bases fiscales :

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives dépend de l'évolution de l'inflation (IPCH) constatée entre novembre N-2 et novembre N-1. Elle est fixée à 0.8% en 2026 (contre 1.7% en 2025 et 3.91% en 2024). Cette augmentation concerne les locaux d'habitation et les établissements industriels.

Attention : La Taxe d'habitation (TH) est maintenue pour les résidences secondaires.

Le produit fiscal attendu en 2026, hors augmentation des taux est le suivant :

Vu la notification de l'état n°1259 de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 :

	Produit attendu et voté en 2025	Bases prévisionnelles 2026	Taux de fiscalité 2026	Produit attendu 2026
TFPB	1 751 103€	19 397 000	9.17%	1 778 705€
TFPNB	56 718€	228 000	22.19%	50 593€
CFE	1 067 786€	4 535 000	26.12%	1 184 542€
TH sur les résidences secondaires	108 669€	925 100	9.79%	90 567€
Total	2 984 276€			3 104 407€
Évolution de produits par rapport à l'année N-1				120 131€

Source : DGFIP

Il est à noter que le produit attendu ainsi fixé à 3 104 407€ est supérieur à celui de 2025 qui était alors voté à 2 984 276€ soit **une augmentation de fiscalité de 120 131€** et ce, en considérant le maintien des taux. Nous devons néanmoins rester pragmatiques face à ces prévisions qui ne suggèrent pas que nous puissions augmenter pour autant notre niveau de dépenses.

Il est rappelé que le taux de CFE n'évolue pas de la même façon que les autres taux car sa fixation dépend du taux moyen national. Le taux maximum possible est 26.86%.

- **La fraction de TVA versées pour compenser la perte des taxes d'habitation et de la CVAE**

La suppression de la taxe d'habitation est compensée, pour les EPCI à fiscalité propre, par une fraction de TVA. En matière d'évolution de la TVA pour 2026, la loi de finances prévoit que le produit de TVA de 2026 sera fonction du produit de TVA national de l'année 2025.

L'attribution à la CCAM de la fraction définitive du produit net de la TVA en 2025 est de **1 684 291€** supérieure à la prévision budgétaire initiale de 1 679 000€.

Sous réserve d'autres dispositions qui pourraient modifier le projet de loi de finances, il est proposé de diminuer un peu la recette par rapport à celle de 2025 soit prévoir 1 680 000€ pour la compensation de la TH et 720 000€ pour la compensation de la CVAE.

- **La réduction de 50% de la valeur locative des établissements industriels**

La loi de finances pour 2021 a conduit à une réduction de 50% des valeurs locatives des locaux industriels, impactant directement les bases de taxe foncière sur les propriétés bâties ainsi que celles de la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Ces baisses de recettes sont compensées par l'Etat, c'est la compensation d'exonération qui se voulait dynamique. Son évolution devait suivre celle de la revalorisation forfaitaire des bases.

Ces compensations avaient donc pour but de neutraliser les effets de la réforme sur les ressources des collectivités, en garantissant un niveau de recettes équivalent à celui antérieurement perçu.

Cependant pour 2026, ces garanties sont remises en cause puisque c'est sur ces compensations que la loi de finances prévoit de prélever les EPCI pour la participation au déficit public.

Pour 2026, cette évolution se traduit concrètement par un prélèvement sur les recettes de compensation, venant diminuer le montant effectivement versé à la Communauté de communes, soit un manque à gagner **estimée à - 134 100€**.

Suite à la notification des allocations compensatrices, les services fiscaux ont été interrogés pour bien vérifier avec eux l'évolution de ces sommes. En fonction de la réponse des ajustements pourront être proposés en décision modificative en cours d'année. Il convient d'être prudent.

- La réforme de la fiscalité sur les logements vacants.

Aussi, la loi de finances pour 2026 réforme en profondeur la fiscalité applicable aux logements vacants en créant une taxe unique : **la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)**, qui se substitue aux deux dispositifs existants que sont la TLV (taxe sur les logements vacants) et la THLV (taxe d'habitation sur les logements vacants). Cette réforme entrera en vigueur à compter des impositions établies en 2027 mais la CCAM n'ayant pas de Plan Local de l'habitat, **elle ne peut pas instituer cette taxe.**

- La fiscalité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Enfin, dans le cadre des dispositifs fiscaux applicables aux quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), certaines exonérations d'imposition locale peuvent être accordées aux entreprises ou propriétaires situés dans ces périmètres.

Il s'agit notamment de l'exonération de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de l'exonération de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB). Ces exonérations s'appliquent sauf si les collectivités et EPCI concernés décident de s'y opposer par délibération.

Dans ce contexte et pour des raisons d'équité et d'égalité de traitement des commerces de la ville, il est proposé de délibérer pour s'opposer aux exonérations de CFE et de TFPB.

En effet, l'intercommunalité souhaite éviter la création de différences trop importantes de traitement entre entreprises ou propriétaires implantés dans des zones parfois très proches géographiquement, mais situés de part et d'autre des limites du QPV et entre les commerces nouvellement installés qui bénéficieraient d'exonération et les autres, déjà en activité.

Le maintien d'un cadre fiscal homogène contribue également à garantir la stabilité de nos recettes locales et la cohérence des efforts fournis sur l'ensemble du territoire.

EQUILIBRE DU BUDGET

Pour parvenir à l'équilibre du budget, il est proposé :

➤ Une reprise sur les excédents reportés :

Il est proposé de prélever sur notre excédent de fonctionnement reporté **un montant d'environ 431 000€** qui correspond à des dépenses exceptionnelles qui n'ont pas vocation à être financées tous les ans et qui seront ajustées suivant les recettes de fiscalité :

Service	Article	Désignation	Montant
020	615221	Réparation mur du bureau de la comptabilité -siège CCAM	6 000,00 €
020	615228	Mise en conformité électrique de l'ancien centre de tri postal	9 500,00 €
020	617	Etude Plan Intercommunal de sauvegarde	15 500,00 €
020	6288	Mise à jour logiciel de surveillance des caméras	11 500,00 €
020	65888	Démolition partielle de l'ancien EHPAD	108 000,00 €
020	65888	Démolition maison rue Pasteur Migennes	25 000,00 €
020	6288	Plans d'évacuation des bâtiments (mise à jour)	6 500,00 €
411-1	611	Peinture au sol du terrain du COSEC (réfection)	42 000,00 €
412-1	6288	Mise à jour plan d'évacuation des bâtiments et divers sécurité	4 800,00 €
411-2	611	Peinture accueil et vestiaires de la salle de gym à Cheny	17 000,00 €
411-4	6162	Assurance dommages-ouvrages + Tous risques chantier pour les travaux d'agrandissement de la salle des sports	80 000,00 €
413	60632	Mise en conformité électrique - divers bâtiments	6 600,00 €
413	615221	Changement faux plafond vestiaires des fermes de la piscine intercommunale	4 600,00 €
413	615221	peinture poutres et dalles à remplacer de la piscine intercommunale	8 000,00 €
413	615221	Changement porte entrée/accueil de la piscine intercommunale	1 200,00 €
413	615221	peinture hall d'entrée de la piscine intercommunale	6 600,00 €
413	6156	Mise aux normes plomberie de la piscine intercommunale	9 700,00 €
90-1	65736211	Subvention PAIC pour financement intérêts du prêt relais	30 000,00 €
64	6238	Panneaux de publicité pour la marque de territoire	3 000,00 €
020	6184	Formations diverses supplémentaires pour le personnel	8 000,00 €
412-1	60624	Biocides pour l'entretien des abords des terrains de sport	10 000,00 €
412-1	615221	Réfection escalier vestiaire Binet	10 500,00 €
412-1	61558	Défeutrages supplémentaires sur les terrains de sport	7 099,62 €
Total reprise sur excédents pour financement des dépenses exceptionnelles			431 099,62 €

➤ Maintien des taux d'imposition :

Malgré une faible augmentation des bases d'imposition (0,8%) cette année, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition. On peut néanmoins faire mention des prélèvements de recettes de l'Etat qui nous ont conduit à faire un plan d'économies ambitieux.

	Taux 2025 votés	Proposition de taux 2026 pour vote	Pourcentage d'augmentation (arrondi)
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties :	9,17%	9,17%	0%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties :	22,19%	22,19%	0%
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires :	9,79%	9,79%	0%
Cotisation Foncière des Entreprises :	26,12%	26,12%	0%

A noter que les importantes économies réalisées dans le budget permettent de financer par ailleurs :

- L'augmentation de la cotisation du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Yonne déjà élevée en 2025 ;
- La perte de recettes du fait des prélèvements de l'Etat ;
- L'augmentation des subventions versées aux associations ACLM et Office du Tourisme

BUDGET 2026 des Services Généraux - Présentation fonctionnement par Chapitre
Hors Excédent reporté

DEPENSES	2025		2026
Chapitre	BP	Réalisé	BP
011 - Charges à caractère général	1 910 475 €	1 638 788 €	1 906 476 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 345 208 €	2 240 180 €	2 442 185 €
014 - Atténuation de produits	1 871 252 €	1 986 849 €	1 850 252 €
023 - Virement à la section d'investissement	426 260 €	0 €	477 667 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement des biens)	367 370 €	440 933 €	487 694 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 400 490 €	1 363 746 €	1 548 340 €
66 - Charges financières	55 968 €	48 847 €	89 880 €
67 - Charges exceptionnelles	500 €	503 €	500 €
68- Dotations aux amortissements et aux provisions	0 €	400 €	0 €
	8 377 523 €	7 720 245 €	8 802 994 €
RECETTES	2025		2026
Chapitre	BP	Réalisé	BP
013 - Atténuations de charges	15 900 €	65 231 €	51 240 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 732 €	60 690 €	89 669 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	500 475 €	550 784 €	541 460 €
73 - Impôts et taxes	2 451 198 €	2 664 764 €	2 474 198 €
731 - Fiscalité locale	3 344 737 €	3 388 952 €	3 484 407 €
74 - Dotations, subventions et participations	1 749 168 €	1 793 008 €	1 615 271 €
75 - Autres produits de gestion courante	164 850 €	180 489 €	114 750 €
76 - Produits financiers	0 €	3 €	0 €
77 - Produits exceptionnels	0 €	3 065 €	0 €
Prélèvement sur excédent pour équilibre	120 463 €		432 000 €
	8 377 523 €	8 706 986 €	8 802 994 €

L'investissement

EN DEPENSES

Les principales opérations 2026

Depuis 2024, de nombreux investissements ambitieux ont été inscrits au budget et devront être réinscrits en partie en 2026. Certains sont inscrits en restes à réaliser :

Pour rappel, ces investissements entrent pleinement **dans notre projet de territoire** et ont pour ambition de développer, d'une part **notre attractivité** et notre économie locale et d'autre part **d'augmenter le niveau de service de notre intercommunalité** notamment dans le domaine du sport.

Les principaux nouveaux investissements 2026 :

UNE POLITIQUE AXEE SUR LE SPORT :

Pour rappel, nos travaux structurants inscrits en restes à réaliser sont :

- L'aménagement d'un espace aqualudique à la piscine intercommunale Luc Berton

Investissements 2026 :

Le principal investissement 2026, à l'instar de l'année passée, est l'agrandissement de la salle des sports. Sont inscrits les crédits pour les études pour 337 600€, dont 257 028,83€ en restes à réaliser et dont 80 571,17€ de nouveaux crédits, ainsi qu'une enveloppe de travaux à hauteur de 1 414 100€.

Les crédits de travaux sont inscrits en 2026 dans le cadre des autorisations de programme et crédits de paiement suivants :

	Dépenses	Montant opération TTC	2026	2027	Total
			30%	70%	
20	Etudes	268 542,89 €	80 562,87 €	187 980,02 €	268 542,89 €
20	RAREtudes	257 028,83 €	257 028,83 €	0	257 028,83 €
	SOUS-TOTAL	525 571,72 €	337 591,70 €	187 980,02 €	525 571,72 €
21	Travaux raccordements	57 583,19 €	57 583,19 €	0	57 583,19 €
23	Travaux de construction TF	4 713 483,96 €	1 414 045,19 €	3 299 438,77 €	4 713 483,96 €
	TOTAL	5 296 638,87 €	1 809 220,07 €	3 487 418,80 €	5 296 638,87 €

Recettes	Montant	2026	2027	Total
		30%	70%	
DETR	500 000,00 €	150 000,00 €	350 000,00 €	500 000,00 €
Région BFC	300 000,00 €	90 000,00 €	210 000,00 €	300 000,00 €
CD89	200 000,00 €	60 000,00 €	140 000,00 €	200 000,00 €
ANS	0,00 €			0,00 €
FCTVA 16,404%	868 860,64 €	260 658,19 €	608 202,45 €	868 860,64 €
Emprunt	2 950 111,23 €	770 894,88 €	2 179 216,35 €	2 950 111,23 €
Autofinancemer	477 667,00 €	477 667,00 €	0	477 667,00 €
TOTAL	5 296 638,87 €	1 809 220,07 €	3 487 418,80 €	5 296 638,87 €

Il faut également noter les investissements suivants à réaliser dans nos équipements sportifs :

- COSEC - Remplacement des paniers de baskets : 16 000€
- Salle de gym à Cheny : Chéneaux et fosse à remplacer : 73 000€
- Salle des sports - Installation de 4 caméras d'ambiance : 6 300€
- Stade d'athlétisme - Portique PMR motorisé : 39 000€
- Stade d'athlétisme - Clôture arrière pour le city-Park : 3 000€
- Stade LM - Arrosage automatique : 41 500€
- Padel - Sécurisation de l'installation : 8 172€
- Piscine - Réfection de l'éclairage subaquatique : 13 500€
- Piscine - Alarme SSI : 5 400€
- Piscine - Chronomètre mural et matériel informatique : 1 660€
- Piscine - Fauteuil de mise à l'eau PMR : 6 000€

POLITIQUE ECONOMIE/ATTRACTIVITE :

- Rond-point de Bassou - Remplacement de candélabres : 5 000€
- PACB - Rachat d'un local de l'entreprise Benteler : 20 000€
- PAIC - Construction d'un bâtiment de mise sous quarantaine CECNA : provision estimée à 300 000€
- La subvention du PACB est financée par un virement de section devant du budget principal et vise à couvrir le montant du capital des emprunts pour 196 260€ en 2026.

BATIMENTS DES SERVICES ET DIVERS :

- Réfection de la toiture du COSEC : 38 300€

AMELIORATION DU CADRE DE SANTE :

- Maison de santé - Aménagement des locaux : 260 000€

Le montant des nouveaux investissements pour 2026, comprenant le paiement du capital, les amortissements et opérations d'ordre est de **4 317 889,93€**

Les investissements reportés et restant à réaliser principaux de 2025 pour 2026 :

EQUIPEMENTS SPORTIFS :

- Stades - Etude de faisabilité : 257 028.83€
- Stade LM - Fourniture et installation du padel : 5456.17€ (RAR des études et travaux)
- Stades - Outillage divers : 8 000€
- Stades - Matériel sportif divers : 2 300€
- Piste d'athlétisme - Réhabilitation du plateau EPS : 1 759.09€
- Piscine - Matériel divers : 16 220€
- Piscine - Travaux d'extension et réfection de la toiture : 1 614 870.71€
- Piscine - Réfection de l'éclairage subaquatique : 12 000€ (plus 1 500€ de nouveaux crédits)
- Piscine - Travaux divers à définir : 57 300€
- Piscine - Remplacement de la centrale d'alarme anti-vol : 5 353.20€
- Padel - Sécurisation de l'installation : 8 172€

CENTRE DE LOISIRS :

- Centre aéré à Cheny - Clôture en bois : 1 400€

POLITIQUE ECONOMIE/ATTRACTIVITE :

- Financement du PAIC à Charmoy par une avance de 65 500€
- Cale sèche du port de Migennes : 1 500€ (plus 1 000€ de nouveaux crédits)
- Politique d'aide à l'entreprise : 15 000€
- PACB/PAIC - mise en place de panneau de publicité pour 7 000€

POLITIQUE TOURISME :

- Achat de mobilier urbain sur la véloroute : 4 000€

SANTE :

- Mobilier pour la maison de santé

BATIMENTS DES SERVICES ET DIVERS :

- Réfection toiture de la CCAM rue des écoles : 120 000€
- Aménagement des bureaux à la CCAM : 3 525.99€
- Achat de défibrillateurs pour divers bâtiments : 5 900€
- Convecteurs et ventilation au CTIM : 6 000€
- Remplacement des panneaux radiants du COSEC : 18 000€

Le montant des investissements reportés 2025 en 2026 est de **883 173€** et celui des restes à réaliser de **2 002 523.10€**

Le montant du budget global 2026 en investissement compte tenu des restes à réaliser, des amortissements et des charges d'emprunts est de **8 739 598.32€**

EN RECETTES

1- L'emprunt :

Un emprunt de 240 000€ a été contracté en 2025 pour le financement du padel.

Deux emprunts ont été réalisés en début d'année 2026 (restes à réaliser) pour un montant de 1 553 900€ pour le financement des travaux de l'agrandissement de la piscine.

Afin de financer l'agrandissement de la salle des sports, il faudra prévoir et financer une augmentation de l'annuité d'emprunt à partir de 2027. Selon nos autorisations de programme / crédits de paiement, cet emprunt s'élèverait à 2 950 111€ dont 770 933€ pour l'exercice 2026 et 2 179 178€ à prévoir pour l'exercice 2027.

Les taux d'emprunts devraient être stables en 2026 mais à un niveau qui reste élevé.

La capacité de désendettement de la CCAM en 2025 était de 2,23 ans.

BUDGET SERVICES GENERAUX

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2026	487 053.17 €	85 474.89 €	401 578.28 €	0.00 €	0.00 €	3 052 387.70 €

Endettement pluriannuel de l'endettement de 2024 à 2035 :

BUDGET SERVICES GENERAUX

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2024	398 194.20 €	54 644.98 €	343 549.22 €	0.00 €	0.00 €	3 513 972.96 €
2025	410 279.00 €	52 242.96 €	358 036.04 €	0.00 €	0.00 €	3 170 423.74 €
2026	487 053.17 €	85 474.89 €	401 578.28 €	0.00 €	0.00 €	3 052 387.70 €
2027	441 305.84 €	83 173.82 €	358 132.02 €	0.00 €	0.00 €	4 204 709.42 €
2028	387 614.60 €	76 917.61 €	310 696.99 €	0.00 €	0.00 €	3 846 577.40 €
2029	377 981.24 €	71 308.15 €	306 673.09 €	0.00 €	0.00 €	3 535 880.41 €
2030	372 483.22 €	65 655.15 €	306 828.07 €	0.00 €	0.00 €	3 229 207.32 €
2031	364 136.58 €	59 997.89 €	304 138.69 €	0.00 €	0.00 €	2 922 379.25 €
2032	330 228.33 €	54 394.76 €	275 833.57 €	0.00 €	0.00 €	2 618 240.56 €
2033	289 487.33 €	49 144.45 €	240 342.88 €	0.00 €	0.00 €	2 342 406.99 €
2034	288 895.90 €	43 995.22 €	244 900.68 €	0.00 €	0.00 €	2 102 064.11 €
2035	261 083.37 €	38 768.72 €	222 314.65 €	0.00 €	0.00 €	1 857 163.43 €

2- Les autres recettes d'investissement : une évolution du FCTVA pour les EPCI en 2026

Le FCTVA : Le taux de 16.404% est maintenu pour 2026 et les dépenses de fonctionnement concernées restent éligibles.

Cependant la loi de finances prévoit une année blanche pour les EPCI qui percevront désormais les recettes de FCTVA avec une année de décalage.

Apparaissent cependant les recettes de FCTVA liées aux restes à réaliser. En effet, lorsque les RAR ont été validés en janvier, nous ne connaissons pas cette disposition de la loi de finances votées en février.

VUE D'ENSEMBLE
BUDGET 2026 des Services Généraux - Présentation fonctionnement et investissement
Avec Excédent reporté et virement de section

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	2025		2026
Chapitre	BP	Réalisé	BP
011 - Charges à caractère général	1 910 475 €	1 638 788 €	1 906 476 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 345 208 €	2 240 180 €	2 442 185 €
014 - Atténuation de produits	1 871 252 €	1 986 849 €	1 850 252 €
023 - Virement à la section d'investissement	2 532 986 €	0 €	2 793 309 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement des biens)	367 370 €	440 933 €	487 694 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 400 490 €	1 363 746 €	1 548 340 €
66 - Charges financières	55 968 €	48 847 €	89 880 €
67 - Charges exceptionnelles	500 €	503 €	500 €
68- Dotations aux amortissements et aux provisions	0 €	400 €	0 €
	10 484 249 €	7 720 245 €	11 118 636 €
RECETTES	2025		2026
Chapitre	BP	Réalisé	BP
013 - Atténuations de charges	15 900 €	65 231 €	51 240 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 732 €	60 690 €	89 669 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	500 475 €	550 784 €	541 460 €
73 - Impôts et taxes	2 451 198 €	2 664 764 €	2 474 198 €
731 - Fiscalité locale	3 344 737 €	3 388 952 €	3 484 407 €
74 - Dotations, subventions et participations	1 749 168 €	1 793 008 €	1 615 271 €
75 - Autres produits de gestion courante	164 850 €	180 489 €	114 750 €
76 - Produits financiers	0 €	3 €	0 €
77 - Produits exceptionnels	0 €	3 065 €	0 €
002-Résultat reporté	2 227 189 €		2 747 642 €
	10 484 249 €	8 706 986 €	11 118 636 €

INVESTISSEMENT :

DEPENSES	2025		2026
Chapitre	BP	Réalisé	BP
20 - Immobilisations incorporelles	199 664 €	325 181 €	144 911 €
204 - Subventions d'équipement versées	174 500 €	5 000 €	59 750 €
21 - Immobilisations corporelles	1 000 462 €	771 862 €	1 426 077 €
23 - Immobilisations en cours	1 524 000 €	3 135 390 €	2 301 900 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	385 155 €	364 247 €	424 291 €
26 - Participations et créances rattachées	0 €	0 €	1 705 €
27 - Autres immobilisations financières	196 260 €	249 260 €	252 760 €
040 - Opération d'ordre	30 732 €	60 690 €	89 669 €
041 - Opérations patrimoniales	500 000 €	0 €	500 000 €
001 - Solde d'exécution reporté	311 750 €	311 750 €	1 536 012 €
Restes à réaliser	6 331 645 €		2 002 523 €
TOTAL	10 654 168 €	5 223 379 €	8 739 598 €
RECETTES	2025		2026
Chapitre	BP	Réalisé	BP
13 - Subventions d'investissement	153 508 €	582 168 €	379 967 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	0 €	243 312 €	1 031 593 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 399 148 €	2 420 954 €	466 289 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	8 500 €	0 €	8 500 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	0 €	0 €	0 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 532 986 €	0 €	2 793 309 €
040 - Opération d'ordre	367 370 €	440 933 €	487 694 €
041 - Opérations patrimoniales	500 000 €	0 €	500 000 €
Restes à réaliser	4 692 656 €		3 072 247 €
TOTAL	10 654 168 €	3 687 366 €	8 739 598 €
Recettes	10 654 168 €	3 687 366 €	8 739 598 €
Dépenses	10 654 168 €	5 223 379 €	8 739 598 €
Différence	0 €	-1 536 012 €	0 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2026
Restes à réaliser	2 002 523,10 €
Investissements reportés réinscrits en 2026	883 173,00 €
Nouveaux investissements 2026	4 317 889,93 €
Déficit d'investissement reporté	1 536 012,29 €
Total budget investissement 2026	8 739 598,32 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2026
FCTVA (dont RAR)	480 013,24 €
Amortissements	487 693,90 €
Emprunts (dont RAR)	2 585 493,00 €
Divers dépôts et cautions	19 600,00 €
Subventions (dont RAR)	1 404 800,37 €
Virement de section	2 793 309,03 €
Produits de cessions (RAR)	2 400,00 €
Affectation du résultat	466 288,78 €
Divers opérations d'ordres	500 000,00 €
Total budget investissement 2026	8 739 598,32 €

Les quatre budgets annexes pour 2026

Budget Assainissement

Compte financier unique 2025 :

EN FONCTIONNEMENT

EN DEPENSES :

La section de fonctionnement en dépenses, hors autofinancement, est réalisée à 74.02% laissant apparaître une économie de 334 255.26€ sur les 1 286 362.00€ budgétisés.

Chapitre 11 : taux de réalisation à 67.71% soit une économie de 268 495€ environ

Les économies principales concernent :

- Les autres biens mobiliers pour 54 233€
- La maintenance pour 68 935€
- Les fournitures non stockables (eau, énergie) pour 51 595€ principalement du fait d'économies d'énergie sur la station d'épuration ;
- Les fournitures d'entretien et de petit équipement pour 32 659€ avec très peu de dépenses réalisées pour l'Unité de traitement des boues.

Certains articles sont en dépassement :

- 6135 - Les locations mobilières
- 61551 - L'entretien du matériel roulant
- 61521 - L'entretien et la réparation des bâtiments divers
- 6161 - Multirisques

Chapitre 12 : une réalisation à 94.52% avec une économie de 18 717€ environ

Chapitre 022 : dépenses imprévues : réalisé à 0%

Une somme de 20 000€ avait été créditée en dépenses imprévues mais n'a pas été utilisée.

Chapitre 042 : opérations d'ordre réalisé à 99.46%

Il s'agit essentiellement des dotations aux amortissements.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courantes : réalisé à 40.88% dégageant une économie de 19 864.24€

Il s'agit principalement des créances admises en non-valeur et des créances éteintes.

Concernant les créances éteintes : elles ont été mandatées à hauteur de 11 596€ environ. Ce sont des factures impayées mais annulées par le juge.

En revanche les créances admises en non-valeur (pour lesquelles le service de gestion comptable a mené les recherches et considère que la créance est perdue) n'ont pas été mandatées.

Chapitre 66 : Charges financières : réalisé à 90.02% avec une économie de 1 243.94€

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles réalisé à 84.93% générant une économie de 5 878€ environ.

Chapitre 68 Dotations aux amortissements : réalisation à 100%

EN RECETTES

La section de fonctionnement en recettes, hors excédents reportés, est réalisée à 100.86% laissant apparaître une recette supplémentaire de 23 269.15€ sur les 2 706 343€ de recettes budgétisées

Chapitre 013 : Atténuations de charges :

Aucun crédit n'avait été prévu à ce poste de recettes.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section : réalisation à 100%

Ce chapitre correspond à l'amortissement des recettes d'investissement.

Chapitre 70 : Produits des services : réalisé à 101.10%

Cette augmentation des recettes émanant des produits des services s'explique du fait d'une double facturation des communes concernant leur logiciel de facturation de l'eau et de l'assainissement qui a été régularisée sur l'exercice 2026.

Chapitre 74 : Subventions d'exploitation : réalisé à 100%

Aucun crédit n'avait été prévu à ce poste de recettes.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : réalisé à 225%

Ce chapitre concerne essentiellement les chèques déjeuner.

Chapitre 77 : Produits exceptionnels : réalisé à 275.30%

- Une recette de 619.30 € concerne des recouvrements après non-valeur, c'est-à-dire des créances recouvrées suite à des poursuites engagées et qui ont abouties.
- Est à noter la sortie d'un véhicule de notre inventaire pour 1 250€ (suite à sa vente)
- Un virement de la société SADE par suite de la résolution d'un litige pour 3 637€.

EN INVESTISSEMENT

EN DEPENSES

Les dépenses réelles réalisées s'élèvent à 641 489.65€ sur 2 139 394.64€ budgétisés soit un réalisé d'environ 30%.

Les principales réalisations en 2025 concernent :

Chapitre 20 : frais d'étude et concessions : réalisé 10.29%

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles pour 244 191.15 € de dépenses réalisées soit 29.62% du budget prévu.

Parmi ces dépenses, est à noter l'achat d'agitateurs pour la station d'épuration pour un total de 95 541.24€

Chapitre 23 : Immobilisations en cours pour 69 661.60€ de dépenses réalisées sur un total de 838 329.46€ prévus soit 8.31%.

Ce chapitre concerne les travaux réalisés sur le long terme dont le nouveau marché lancé en 2025 de réhabilitation des postes de relevage.

EN RECETTES

Les recettes réelles réalisées s'élèvent à 510 601.67€ sur 719 413.64€ budgétisés soit 70.97% de réalisé. Les principales recettes concernent les branchements des eaux usées ou de l'eau pluviale pour les particuliers.

LES RESTES A REALISER

Les restes à réaliser arrêtés au 31 décembre 2025 correspondent aux dépenses et recettes d'investissement engagées mais non réalisées à la clôture de l'exercice.

Ils s'élèvent à 823 905.61€ en dépenses d'investissement et à 4 461.00€ en recettes d'investissement, soit un besoin de financement de 819 444.61€.

EN DEPENSES :

Compte	Opération	RAR 2025
2111 - Terrains nus	2025-11 - Acquisition de terrain Rue Jean Jaurès à Migennes	37 237,43 €
2154 - Matériel industriel	2004-21 - Postes - Pompes et matériels divers	3 850,00 €
217532 - Réseaux d'assainissement	2005-14 - Branchement des particuliers	8 367,87 €
217532 - Réseaux d'assainissement	2019-12 - Travaux réseaux - Extension et réhabilitation réseaux divers	1 922,56 €
2128 - Autres terrains	2024-10 - Charmoy - acquisition emprise sur parcelle poste de relevage	6 000,00 €
2182 - Matériel de transport	2023-05 - Camion grue 6 roues - acquisition	208 712,00 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	2010-03 - Postes relevage (Chichery, Laroche, Charmoy, Migennes,...)-réhab.	4 982,00 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	2025-17 - Windows 11 (SOS Informatique)	6 369,44 €
	sous-total chapitre 21	277 441,30 €
2317 - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	2010-03 - Postes relevage (Chichery, Laroche, Charmoy, Migennes,...)-réhab.	532 060,18 €
2317 - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	2019-12 - Travaux réseaux - Extension et réhabilitation réseaux divers	14 404,13 €
	sous-total chapitre 23	546 464,31 €
	TOTAL DEPENSES	823 905,61 €

EN RECETTES :

Compte	Opération	RAR 2025
1311 - Agence de l'Eau	2020-05 - Réseaux - Diagnostic réseau asst Epineau et Charmoy	4 461,00 €

Après prise en compte de ces restes à réaliser, la section d'investissement présente un besoin total de financement réduit à 652 200.67€ du fait d'un résultat de clôture 2025 positif de 167 243.94€

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	60 940,72			1 195 592,97	60 940,72	1 195 592,97
Opérations de l'exercice	764 492,93	992 677,59	1 434 182,66	1 717 963,18	2 198 675,59	2 710 640,77
2025		228 184,66		283 780,52		511 965,18
TOTAUX avec reprise des résultats antérieurs reportés	825 433,65	992 677,59	1 434 182,66	2 913 556,15	2 259 616,31	3 906 233,74
Résultats de clôture 2025		167 243,94		1 479 373,49		1 646 617,43

Besoin de financement	0,00
Excédent de financement	167 243,94

Reste à réaliser	823 905,61	4 461,00
------------------	-------------------	-----------------

Besoin de financement	819 444,61
Excédent de financement des restes à réaliser	

Besoin total de financement	652 200,67
Excédent total de financement	

CONSIDÉRANT l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de	652 200,67	au compte 1068 (Investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé
	827 172,82	au compte 002 (Fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté

La majeure partie de l'excédent à reporter servira à financer les opérations d'investissements inscrites en 2025 mais qui n'ont pas été réalisées et qui doivent être réinscrites ainsi que les nouvelles opérations d'investissement inscrites pour 2026.

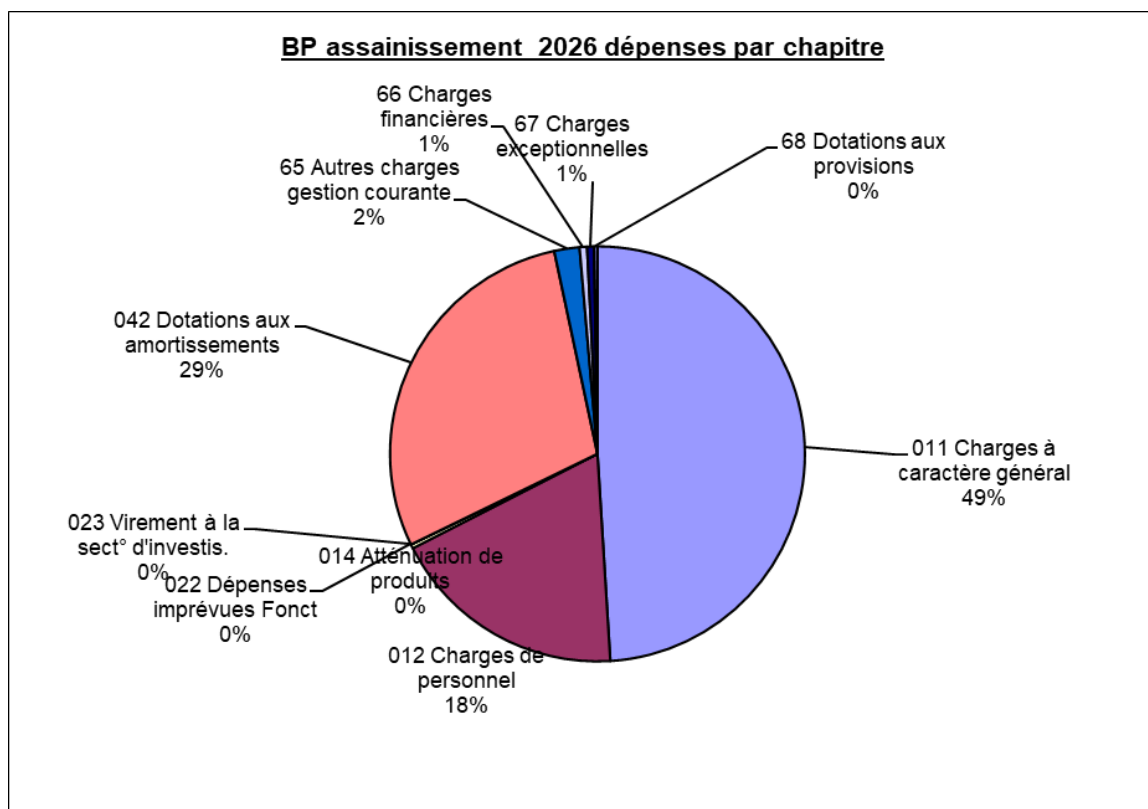
Budget 2026

Rappel : il s'agit d'un budget assujetti à la TVA. Les inscriptions budgétaires se font donc HT.

- **En exploitation :**

En dépenses :

DEPENSES	2025		2026
	Budget Primitif	Réalisé	Budget Primitif
011 Charges à caractère général	843 602 €	565 202 €	912 430 €
012 Charges de personnel	341 790 €	323 073 €	346 905 €
014 Atténuation de produits	5 200 €	5 142 €	6 000 €
022 Dépenses imprévues Fonct	20 000 €	0 €	0 €
023 Virement à la sect° d'investis.			
042 Dotations aux amortissements	484 674 €	482 076 €	541 805 €
65 Autres charges gestion courante	36 300 €	13 736 €	37 000 €
66 Charges financières	12 470 €	11 226 €	10 886 €
67 Charges exceptionnelles	27 000 €	33 122 €	10 000 €
68 dotation aux amortissements et aux provisions	0 €	2 700 €	5 000 €
DEPENSES	1 771 036 €	1 436 278 €	1 870 027 €



- **Les dépenses courantes :**

Comme chaque année, le budget doit prendre en compte des spécificités conjoncturelles, voire pour certaines structurelles.

Quelques précisions :

Les principales évolutions concernent les prestations suivantes :

En 2026, il conviendra de prendre en compte les évolutions suivantes :

- **L'électricité :** Les nouveaux prix sur l'électricité viennent d'être notifiés. Ils sont globalement stables

- **Les produits de traitement** (chlorure ferrique, chaux vive, acide chlorhydrique, chlorure ferreux) ont augmenté depuis la crise inflationniste mais restent désormais stables pour un budget annuel de 45 000€ (contre 30 000€ en 2020)
- La **révision et les maintenances** des équipements
- **Diverses maintenances pour la STEP** (Autosurveillance, supervision, transformateur TGBT, ...) : pour environ 48 100€ HT
- **Nouvelles dépenses :**
- **L'analyse des PFAS** sur les eaux usées qui entrent et qui sortent de la STEP devient obligatoire à compter du 01/01/2026 : estimation = 8 500€ HT/an
- L'AESN demande **l'audit des dispositifs d'autosurveillance** par un organisme agréé : entre 1000€ et 5 000€ (montant à confirmer)
- Le renouvellement du **marché de maintenance des réseaux d'assainissement** (curage des réseaux préventifs et curatifs des réseaux et avaloirs) engendre une augmentation conséquente des tarifs de l'ordre de 35% soit **une dépense supplémentaire à prévoir de 40 000€**. Ces travaux de maintenance étaient budgétisés en 2025 pour un montant total d'environ 120 000€
- **Les redevances de l'AESN**

Le budget et le prix de l'assainissement facturé aux usagers devront tenir compte de la nouvelle redevance de l'AESN qui s'applique depuis de 2025. Il s'agit de la **redevance pour performance des systèmes d'assainissements collectifs** qui s'appliquait aux usagers qui se substitue à la redevance pour modernisation des réseaux de collecte qui s'appliquera à la CCAM.

Le taux de la redevance précédemment appliquée jusqu'en 2024 était de 0.185/m³.

Pour rappel, la réforme des redevances de l'agence de l'eau a été menée en tenant compte à la fois de l'eau et de l'assainissement.

La redevance performance a ainsi été **fixée pour 2026 à 0.121€/m³** (contre 0.0267€/m³ pour 2025) lors du conseil communautaire de décembre 2025.

Le montant de la redevance « Performance » à reverser à l'AESN est évalué à 76 230€ en dépenses et en recettes.

Auparavant c'étaient les usagers qui étaient assujettis à la taxe et désormais c'est la CCAM qui la refacture aux usagers.

- **Les charges de de personnel**

RECAPITULATIF DES DEPENSES DE PERSONNEL	
Année 2025	
Budget Assainissement	
REMUNERATION DES AGENTS	140 006,01 €
SFT DES AGENTS TITULAIRES	664,02 €
PRIMES ET GRATIFICATIONS ET INDEMNITES	26 369,31 €
CHARGES PATRONALES	74 562,61 €
REMBOURSEMENT PERSONNEL A AUTRES BUDGETS	81 471,22 €
AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	- €
TOTAL	323 073,17 €

Prévu 2025 : 341 790€
 Réalisé 2025 : 323 073.17€

Les économies réalisées en 2025 par rapport au budgétisé sont dues au fait que le 5^{ème} poste n'a pas été pourvu sur l'ensemble de l'année avec plusieurs échecs de recrutement.

Pour 2026, le montant des charges de personnel est estimé à 346 905€ soit une augmentation d'environ 1.5% par rapport au montant prévu au budget 2025.

L'estimation prend en compte :

- Les décisions étatiques

- De la hausse de 3 points du taux de cotisation patronale CNRACL pour un coût estimé de 500 €.
- La hausse du SMIC entraîne également la revalorisation automatique de la prime annuelle qui est égale à la valeur du SMIC au 1^{er} janvier de l'année N. Ainsi, elle passe de 1 801,74 € au 1^{er} janvier 2025 à 1 823,03 € au 1^{er} janvier 2026, ce qui représente une dépense supplémentaire de 300 €.
- La mise en place de la participation obligatoire de l'employeur à la mutuelle santé au 1^{er} janvier 2026 pour un coût estimé à 1 000 €.

- Les décisions politiques

- Des avancements d'échelons et de grades pour un coût estimé de 300 €.
- Du tuilage d'un agent qui part en retraite au 1^{er} mars 2026, pour un coût estimé à 13 200 €.

Le tableau des postes du budget Assainissement :

TABLEAUX DES POSTES AU 01/01/2026					
GRADES OU EMPLOIS	CAT.	POSTES CREEES	POSTES POURVUS	AGENTS MUTUALISES	ETP
<u>BUDGET ASSAINISSEMENT</u>					
SECTEUR TECHNIQUE					
Technicien	B	1	1		1
Agent de maîtrise principal	C	1	1		1
Agent de maîtrise	C	1	0		
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	0		
Adjoint technique	C	4	3		3
TOTAL (9)		8	5	0	5
TOTAL ASSAINISSEMENT		8,0	5,0	0,0	5,0

En recettes :

RECETTES		2025		2026
		Budget Primitif	Réalisé	Budget Primitif
013	Atténuation de charges	0 €	0 €	0 €
042	Amortissement des subv	183 944 €	183 944 €	179 213 €
70	Ventes prod fab, prest serv, mar.	1 506 250 €	1 522 888 €	1 573 630 €
74	Subvention d'exploitation	0 €	0 €	0 €
75	Autres produits de gestion courante	2 500 €	5 625 €	2 800 €
77	Produits exceptionnels	2 000 €	5 506 €	0 €
78	Reprises sur provisions	0 €	0 €	0 €
Prélèvement sur excédent pour équilibre		76 342 €	0 €	114 384 €
RECETTES		1 771 036 €	1 717 963 €	1 870 027 €

- La recette liée à la facturation assainissement

Le nombre de m³ d'eau facturé avait beaucoup diminué entre 2022 (691 590 m³) et 2023 (629 477 m³) mais **est resté stable** entre 2023 et 2024 avec une facturation de **629 104 m³**.

Le nombre de m³ d'eau facturé avait beaucoup diminué entre 2022 (691 590 m³) et 2023 (629 477 m³) mais est resté stable entre 2023 et 2024 avec une facturation de 629 104 m³.

Rappel :
 2022 : 691 590 m³
 2023 : 628 477 m³
 2024 : 629 104 m³
 2025 : 636 100 m³

Il remonte un peu en 2025 avec un total de m³ facturés de 636 100€.

La recette réalisée (1 457 690€) est légèrement supérieure à nos prévisions budgétaires (1 438 700€).

Il sera proposé de bâtir le budget 2026 sur une estimation de 630 000m³.

- Les autres recettes

Elles proviennent de la participation de la commune de Brion pour le traitement de ses eaux usées pour un montant de 45 000€ et des amortissements de subventions pour 183 944€.

L'équilibre du budget 2026

Le conseil communautaire a voté en décembre 2025, le maintien de la redevance à 2.26 € HT/m³ pour 2026.

DEPENSES EXCEPTIONNELLES ASSAINISSEMENT POUR 2026			
020	618	Frais de formation	23 700,00 €
STEP	617	PFAS	8 500,00 €
STEP	6063	Chariot d'injection	10 000,00 €
UTB	61558	réparation filtre presse	21 000,00 €
UTB	61528	Regard et goulotte exutoire des filtrats à refaire	10 000,00 €
STEP	6236	communication sensibilisation aux substances dangereuses	3 000,00 €
STEP	6135	locations ponctuelles	6 200,00 €
utb	6063	Panneaux solaires pour détecteur de fuite	6 000,00 €
UTB	611	Relevage des boues sur le stockage	2 000,00 €
		Décaissement, pose Géotextile et concassé	5 000,00 €
RES	62523	Batardeau chambre dessablage à remplacer	5 000,00 €
		Total dépenses exceptionnelles	100 400,00 €
		Reprise sur excédent pour équilibre du budget	13 983,00 €
		Total reprise sur excédent	114 383,00 €

Dans ces conditions, sans la reprise des excédents reportés, le budget d'exploitation est en déficit d'environ 114 383€ qui correspondent à des dépenses exceptionnelles citées ci-dessus.

Il est proposé de reprendre sur les excédents reportés pour équilibrer le budget d'exploitation 2026.

BUDGET 2026 Assainissement - Présentation fonctionnement par Chapitre hors report des excédents

DEPENSES		2025		2026
		Budget Primitif	Réalisé	Budget Primitif
011	Charges à caractère général	843 602 €	565 202 €	912 430 €
012	Charges de personnel	341 790 €	323 073 €	346 905 €
014	Atténuation de produits	5 200 €	5 142 €	6 000 €
022	Dépenses imprévues Fonct	20 000 €	0 €	0 €
023	Virement à la sect° d'investis.			
042	Dotations aux amortissements	484 674 €	482 076 €	541 805 €
65	Autres charges gestion courante	36 300 €	13 736 €	37 000 €
66	Charges financières	12 470 €	11 226 €	10 886 €
67	Charges exceptionnelles	27 000 €	33 122 €	10 000 €
68	dotation aux amortissements et aux provisions	0 €	2 700 €	5 000 €
DEPENSES		1 771 036 €	1 436 278 €	1 870 027 €

RECETTES		2025		2026
		Budget Primitif	Réalisé	Budget Primitif
013	Atténuation de charges	0 €	0 €	0 €
042	Amortissement des subv	183 944 €	183 944 €	179 213 €
70	Ventes prod fab, prest serv, mar.	1 506 250 €	1 522 888 €	1 573 630 €
74	Subvention d'exploitation	0 €	0 €	0 €
75	Autres produits de gestion courante	2 500 €	5 625 €	2 800 €
77	Produits exceptionnels	2 000 €	5 506 €	0 €
78	Reprises sur provisions	0 €	0 €	0 €
Prélèvement sur excédent pour équilibre		76 342 €	0 €	114 384 €
RECETTES		1 771 036 €	1 717 963 €	1 870 027 €

Hors report des excédents on constate la nécessité de reprendre 114 383€ sur l'excédent de fonctionnement reporté pour financer le budget 2026.

BUDGET 2026 Assainissement - Présentation fonctionnement par Chapitre avec le report des excédents et le virement de section

DEPENSES		2025		2026
		Budget Primitif	Réalisé	Budget Primitif
011	Charges à caractère général	843 602 €	565 202 €	912 430 €
012	Charges de personnel	341 790 €	323 073 €	346 905 €
014	Atténuation de produits	5 200 €	5 142 €	6 000 €
022	Dépenses imprévues Fonct	20 000 €	0 €	0 €
023	Virement à la sect° d'investis.	1 119 251 €	0 €	712 789 €
042	Dotations aux amortissements	484 674 €	482 076 €	541 805 €
65	Autres charges gestion courante	36 300 €	13 736 €	37 000 €
66	Charges financières	12 470 €	11 226 €	10 886 €
67	Charges exceptionnelles	27 000 €	33 122 €	10 000 €
68	Dotation aux amortissements et aux provisions	0 €	2 700 €	5 000 €
DEPENSES		2 890 287 €	1 436 278 €	2 582 816 €

RECETTES		2025		2026
		Budget Primitif	Réalisé	Budget Primitif
013	Atténuation de charges	0 €	0 €	0 €
042	Amortissement des subv	183 944 €	183 944 €	179 213 €
70	Ventes prod fab, prest serv, mar.	1 506 250 €	1 522 888 €	1 573 630 €
74	Subvention d'exploitation	0 €	0 €	0 €
75	Autres produits de gestion courante	2 500 €	5 625 €	2 800 €
77	Produits exceptionnels	2 000 €	5 506 €	0 €
78	Reprises sur provisions	0 €	0 €	0 €
002	Résultat reporté	1 195 593 €	0 €	827 173 €
RECETTES		2 890 287 €	1 717 963 €	2 582 816 €

En investissement :

Les principaux investissements nouveaux à prévoir en fonction des possibilités financières qui restent à affiner en investissement :

- La réhabilitation de membranes du filtre presse
- La création d'un regard pour le disconnecteur de la station
- La création d'une dalle béton pour l'escalier d'accès à la STEP
- La clôture du terrain rue Jean Jaurès (réserve foncière) : la CCAM est soumise aux réglementations de plus en plus contraignantes de la Police de l'eau qui demande de réduire toujours plus les rejets par temps de pluie au niveau des déversoirs d'orage. Les solutions consistent, à terme, à créer un ou des bassins d'orage sur le réseau unitaire, en amont des déversoirs d'orage et donc de la station d'épuration.

Le montant des nouveaux investissements pour 2025 est de 510 914€, hors reports, RAR, capital des emprunts et amortissements

En report et restes à réaliser :

- Programme de travaux de réhabilitation des postes de relevage
- Travaux sur les réseaux
- L'acquisition d'un véhicule utilitaire
- Divers matériels

Le montant des investissements reportés est de 505 475€

Le montant du budget global 2025 en investissement compte tenu des restes à réaliser, des amortissements et des charges d'emprunts est de 2 256 868€ en dépenses et en recettes.

Les emprunts

En 2026, il est proposé de reporter l'emprunt de 150 000€ prévu pour le financement des travaux de réhabilitation des postes de relevage.

L'autofinancement

Un virement de section de 712 789€ est nécessaire pour financer les nouveaux investissements et les investissements reportés.

Encours de la dette /population DGF :

L'encours de la dette représente la somme que la Communauté de communes doit aux banques chaque fin d'année.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de la dette au 31/12	3 406 346 €	2 894 363 €	2 637 025 €	2 222 696 €	1 846 782 €	1 593 069 €	1 343 986 €	1 097 591 €	847 975 €
Population DGF	15 430	15 468	15 545	15 599	15 540	15 435	15 390	15 102	14 851
<u>Encours de la dette</u> <u>/population DGF</u>	221 €	187 €	170 €	142 €	119 €	103 €	87 €	73 €	57 €

Etat de l'endettement au 1er janvier 2026 :

BUDGET ASSAINISSEMENT

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2026	246 546.95 €	9 186.99 €	237 359.96 €	0.00 €	0.00 €	847 975.07 €

Etat pluriannuel de l'endettement de 2020 à 2035 :

BUDGET ASSAINISSEMENT

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2020	449 402.34 €	35 072.82 €	414 329.52 €	0.00 €	0.00 €	2 637 025.33 €
2021	403 832.39 €	27 918.89 €	375 913.50 €	0.00 €	0.00 €	2 222 695.81 €
2022	274 488.46 €	21 657.68 €	252 830.78 €	0.00 €	0.00 €	1 846 782.31 €
2023	267 927.73 €	18 880.45 €	249 047.28 €	0.00 €	0.00 €	1 593 951.53 €
2024	263 251.55 €	15 938.77 €	247 312.78 €	0.00 €	0.00 €	1 344 904.25 €
2025	262 078.95 €	12 462.55 €	249 616.40 €	0.00 €	0.00 €	1 097 591.47 €
2026	246 546.95 €	9 186.99 €	237 359.96 €	0.00 €	0.00 €	847 975.07 €
2027	201 157.54 €	5 934.87 €	195 222.67 €	0.00 €	0.00 €	610 615.11 €
2028	113 930.34 €	3 619.17 €	110 311.17 €	0.00 €	0.00 €	415 392.44 €
2029	79 978.88 €	2 259.22 €	77 719.66 €	0.00 €	0.00 €	305 081.27 €
2030	68 848.08 €	1 131.50 €	67 716.58 €	0.00 €	0.00 €	227 361.61 €
2031	45 121.04 €	367.42 €	44 753.62 €	0.00 €	0.00 €	159 645.03 €
2032	25 366.28 €	107.22 €	25 259.06 €	0.00 €	0.00 €	114 891.41 €
2033	18 781.36 €	58.55 €	18 722.81 €	0.00 €	0.00 €	89 632.35 €
2034	18 781.36 €	27.41 €	18 753.95 €	0.00 €	0.00 €	70 909.54 €
2035	15 457.84 €	2.25 €	15 455.59 €	0.00 €	0.00 €	52 155.59 €

BUDGET 2026 assainissement - Présentation investissement
Avec Excédent reporté et virement de section

DEPENSES	2025		2026
	BP	Réalisé	BP
20 - Immobilisations incorporelles	166 025 €	17 080 €	340 689 €
21 - Immobilisations corporelles	824 473 €	244 191 €	603 000 €
23 - Immobilisations en cours	838 329 €	69 662 €	72 700 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	249 626 €	249 616 €	237 360 €
040 - Opération d'ordre	183 944 €	183 944 €	179 213 €
041 - Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €
001 - Solde d'exécution reporté	60 941 €	60 941 €	0 €
Restes à réaliser			823 906 €
TOTAL	2 323 339 €	825 434 €	2 256 868 €
RECETTES	2025		2026
	BP	Réalisé	BP
13 - Subventions d'investissement	33 045 €	13 279 €	28 368 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	150 000 €	0 €	150 000 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	497 323 €	497 323 €	652 201 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	0 €	0 €	0 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	0 €	0 €	0 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 119 251 €	0 €	712 789 €
040 - Opération d'ordre	484 674 €	482 076 €	541 805 €
20- Immobilisations incorporelles	39 045 €	0 €	0 €
Restes à réaliser			4 461 €
001 Solde d'exécution reporté			167 244 €
TOTAL	2 323 339 €	992 678 €	2 256 868 €

BUDGET Service collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

Compte financier unique 2025

EN FONCTIONNEMENT

EN DEPENSES :

La section de fonctionnement en dépenses, hors autofinancement, est réalisée à 85.88% laissant apparaître une économie de 455 125.52€ sur les 3 224 631.16€ budgétisés.

Chapitre 11 : taux de réalisation à 80.05% soit une économie de 393 497.93€ environ

- Sous-traitance générale (article 611) : une économie de près de 266 661€ qui est principalement liée :
 - o Une économie de 96 511€ sur les prestations de traitements des déchets ménagers (toujours difficiles à évaluer avec le renouvellement du marché de collecte en 2025)
 - o Une économie de 162 484€ dont 150 000€ correspondent aux crédits inscrits pour les travaux de dépollution de l'ancienne déchèterie de Bonnard (à réinscrire en 2026)
- Matériel roulant : une économie de 63 475€ en raison des frais de réparation de bennes qui n'ont pas tous été réalisés et devront être réinscrits.
- Etudes et recherche : une économie de 20 120€ qui correspond aux frais d'études à prévoir pour la dépollution de l'ancienne déchèterie de Bonnard. Les études estimées à 50 000€ n'ont finalement été engagées qu'à hauteur de 29 898€. Il est possible que des dépenses soient encore engagées en fonction des résultats des sondages qui doivent être effectués. Il sera raisonnable de garder cette économie de côté si besoin de financer des compléments d'études.
- Diverses communications : une économie de 22 000€ qui s'explique des frais de communication qui n'ont pas été utilisés entièrement et devront être reportés.
- Autres Impôts et taxes : une économie de 4 323€ liés à la TGAP de l'ancienne déchèterie à gravats dont il nous a été annoncé qu'on ne devait plus payer.

Certains articles sont en dépassement : carburants (+ 16 000€), frais d'entretien et réparation à la déchèterie (+ 6259€)

Chapitre 12 : une réalisation à 97.06% avec une économie de 25 959€ environ

Les économies réalisées sur ce chapitre s'expliquent par le non-remplacement du chef de service qui a repris son poste.

Chapitre 022 : dépenses imprévues : réalisé à 0%

Une somme de 11 000€ avait été créditée en dépenses imprévues mais n'a pas été utilisée.

Chapitre 042 : opérations d'ordre réalisé à 100%

Il s'agit essentiellement des dotations aux amortissements.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courantes : réalisé à 46.64% dégageant une économie de 23 534€

Il s'agit des créances admises en non-valeur et des créances éteintes.

Concernant les créances éteintes : elles ont été mandatées à hauteur de 8 188€. Il s'agit de factures impayées mais annulées par le juge.

Concernant, en revanche les créances admises en non-valeur (pour lesquelles le service de gestion comptable a mené les recherches et considère que la créance est perdue) n'ont pas été mandatées.

Comme il avait été indiqué, il est souhaitable de refaire un point avec le comptable public sur ce sujet. En effet, elles représentent 63 800€ (budget = 30 000€).

Chapitre 66 charges financières : réalisé à 70% environ avec une économie de 502.86€

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles réalisé à 95.91% générant une économie de 613€

Il s'agit des régularisations des factures de REOMI

Chapitre 68 Dotations aux amortissements : réalisation à 100%

EN RECETTES

La section de fonctionnement en recettes, hors excédents reportés, est réalisée à 100.81% laissant apparaître une recette supplémentaire de 38 591€ sur les 2 877 181€ de recettes budgétisées

Chapitre 013 Atténuations de charges :

Il s'agit des remboursements sur rémunération du personnel avec une recette supplémentaire de 32 186€ (en raison des arrêts maladie et longue maladie de certains agents). Il est toujours difficile d'évaluer ce poste de recettes. Aucun crédit n'avait été prévu à ce poste de recettes.

Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre section : réalisation à 100%

Ce chapitre correspond à l'amortissement des recettes d'investissement.

Chapitre 70 Produits des services : réalisé à 101.52%

Ce chapitre concerne :

- L'encaissement des recettes relatives à la REOMi :
 - o Prévues : 2 492 500€
 - o Réalisées : 2 539 065€

Soit une recette supplémentaire de 35 833€ liées aux variations relatives aux levées polluées et supplémentaires

- La vente de cartes de déchèterie aux professionnels
 - o Prévues : 6 500€
 - o Réalisées : 10 735€

Soit une recette supplémentaire de 4 232€

L'ensemble des recettes prévues ont été encaissées avec des recettes supplémentaires de 38 662€

Chapitre 74 Subventions d'exploitation : réalisé à 87.32%

Ce chapitre enregistre les recettes des Eco-organismes et des rachats matières de la manière suivante :

Recettes	service	Financeur	Prévu	Réalisé	Delta
Soutien pile	812-0 services communs	COREPILE	0,00€	60,00€	60,00€
Soutien emballage partie communication	812-0 services communs	COREPILE	6 200,00€	0,00€	-6 200,00€
Soutien papier	812-1 collecte des déchets m	QTEO	10 000,00€	8 279,16€	-1 720,84€
Soutien emballages	812-1 collecte des déchets m	QTEO	170 000,00€	174 942,45€	4 942,45€
Intéressement vieux journaux	812-2 traitement des déchets	COVED env	6 000,00€	2 269,50€	-3 730,50€
Reprise PCC, acier, PCNC,	812-2 - traitement des déche	PAPREC	41 000,00€	43 042,94€	2 042,94€
Valorisation ferailles	812-4 déchèterie	PAPREC	18 000,00€	3 332,42€	-14 667,58€
Ameublement	812-4 déchèterie	ECOMAISON	7 000,00€	1 460,49€	-5 539,51€
Brico jardin - soutiens	812-4 déchèterie	ECOMAISON	0,00€	22,75€	22,75€
Brico jardin - compensation financière	812-4 déchèterie	ECOLOGIC	0,00€	600,00€	600,00€
loisirs	812,4 déchèterie	ECOLOGIC	0,00€	400,00€	400,00€
Soutien forfait déchèterie	812-4 déchèterie	REFASHION	2 000,00€	1 250,00€	-750,00€
Soutien filière DDS	812-4 déchèterie	ECODDS	0,00€	1 334,00€	1 334,00€
Compenation financière DEEE	812-4 déchèterie	ECOLOGIC	13 500,00€	9 646,48€	-3 853,52€
Sous total déchèterie			40 500,00€	18 046,14€	-22 453,86€
verre-rachat	812-3 PAV	VERALIA	18 500,00€	7 479,91€	-11 020,09€
Divers régularisations			0,00€	1 042,49€	1 042,49€
			292 200,00€	255 162,59€	-37 037,41€

Sur le chapitre, le montant de la recette présente une perte de recette d'environ 37 000€

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : réalisé à 88.61%

Ce chapitre concerne les chèques déjeuner, le FCTVA de fonctionnement.

Une perte de recettes de 1 446€ est à mentionner sur ce chapitre.

Chapitre 76 Produits financiers / 77 Produits spécifique

Pour une recette de 3068.10€ correspondant à des annulations de mandats.

Chapitre 77 Produits exceptionnels

Une recette relative à la sortie d'un bien (BOM) pour 7200€ non prévu est à indiquer.

EN INVESTISSEMENT

EN DEPENSES

Les dépenses réelles réalisées s'élèvent à 400 278.79€ sur 1 109 944.19€ budgétisés.
Outre les opérations d'ordre liées aux amortissements et les remboursements d'emprunts (15 853.03€), les principales réalisations en 2025 concernent :

Chapitre 020 : frais d'étude et concessions

Ils ont concerné la mise à jour du logiciel de REOMi pour 1 800€ :

- Pour la construction et l'agrandissement de la salle des sports,
- La piste d'athlétisme,
- La piscine
- Le schéma d'alimentation en eau potable
- L'achat d'un logiciel pour la gestion des équipements sportifs

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles pour 357 344.76€ de dépenses réalisées

Ce chapitre comptabilise les travaux réalisés tout au long de l'année dont les plus importants sont :

- Des travaux de voirie et de renforcement de bande de roulement pour 49 974€
- Aménagement de la déchèterie (poteaux de sécurité, étagères, tôle, installation douche) pour 14 205.90€
- Acquisition d'une benne à ordures ménagères pour 272 176.80€
- Matériel informatique pour 2 229.79€
- Achats divers (conteneur, défibrillateur, poubelles...) pour 12 300.67€

Chapitre 23 : Immobilisations en cours pour 3 135 389€ de dépenses réalisées

Ce chapitre concerne les travaux réalisés sur le long terme : RAS

EN RECETTES

Les recettes réalisées s'élèvent à 621 296.37€ sur 1 109 944.19€ budgétisés.

Les principales recettes concernent :

- L'encaissement du FCTVA pour 61 265€
- L'affectation du résultat pour 244 381.02€
- Les amortissements

LES RESTES A REALISER

Les restes à réaliser arrêtés au 31 décembre 2025 correspondent aux dépenses et recettes d'investissement engagées mais non réalisées à la clôture de l'exercice.

Ils s'élèvent à 30 806.52€ en dépenses d'investissement et à 7 061.46€ en recettes d'investissement, soit un besoin de financement de 37 867.98€.

Après prise en compte de ces restes à réaliser, la section d'investissement présente un excédent total de financement de 183 149,60€ et ne fait apparaître aucun besoin de financement à l'issue de l'exercice.

EN DEPENSES :

Compte	Opération	RAR 2025
2188 - Autres	2023-01 - Etudes pour traitement des biodéchets	7 776,00 €
2182 - Matériel de transport	2023-05 - Acquisition BOM pour renouvellement du parc	11 868,00 €
2157 - Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	2025-04 - Aménagement et sécurisation sous la nouvelle plateforme de la dé	11 162,52 €
	TOTAL	30 806,52 €

EN RECETTES :

compte	operation	RAR 2025
10222 - F.C.T.V.A	01-1 - Opérations non ventilables	7 061,46 €
	TOTAL RECETTES	7 061,46 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025 DU BUDGET DES DECHETS

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		37 578,14		715 112,90	0,00	752 691,04
Opérations de l'exercice	400 278,79	583 718,23	2 771 523,42	3 016 180,17	3 171 802,21	3 599 898,40
Totaux pour l'exercice 2025		183 439,44		244 656,75	0,00	
TOTAUX avec reprise des résultats antérieurs reportés	400 278,79	621 296,37	2 771 523,42	3 731 293,07	3 171 802,21	4 352 589,44
Résultats de clôture 2025		221 017,58		959 769,65		1 180 787,23

Besoin de financement	0,00
Excédent de financement	221 017,58

Reste à réaliser	30 806,52	7 061,46
------------------	------------------	-----------------

Besoin de financement des restes à réaliser	23 745,06
Excédent de financement des restes à réaliser	

Besoin total de financement	
Excédent total de financement	197 272,52

CONSIDÉRANT l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de	0,00	au compte 1068 (Investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé
	959 769,65	au compte 002 (Fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté

Le solde des dépenses et recettes 2025 déduit du besoin de financement des restes à réaliser laisse apparaître un excédent total de financement de 197 272.52€.

L'excédent reporté de 752 691.04€ permet de financer une partie du fonctionnement mais essentiellement le budget des investissements (opérations reportées de 2025 et nouvelles opérations 2026).

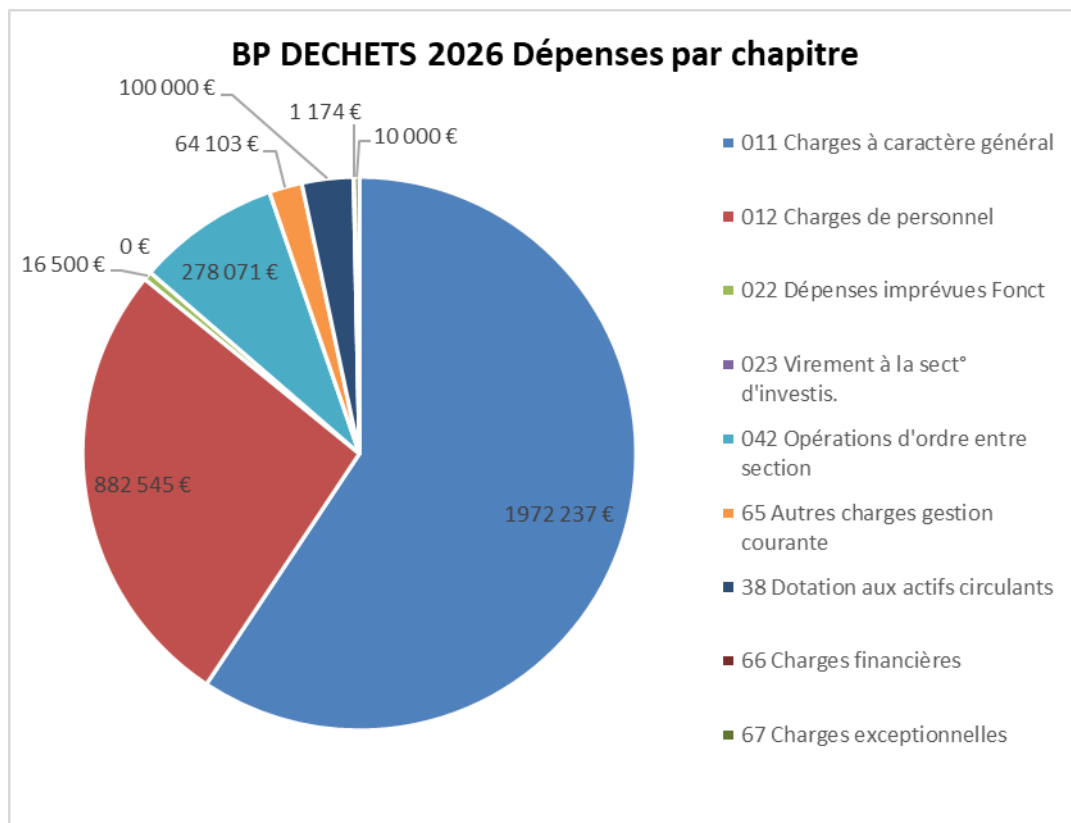
Budget 2026

Ce budget n'est pas assujéti à la TVA. Cet assujéttissement reste facultatif.

La grille tarifaire a été votée en fin d'année 2025 et conditionne donc les recettes 2026.

En dépenses d'exploitation

DEPENSES		2025		2026	Evolution en % de BP à BP
		Budget Primitif	Réalisé	Budget Primitif	
011	Charges à caractère général	1 972 237 €	1 580 739 €	2 057 950 €	4%
012	Charges de personnel	882 545 €	856 586 €	887 673 €	1%
022	Dépenses imprévues Fonct	16 500 €	0 €	0 €	-100%
023	Virement à la sect° d'investis.	0 €	0 €	0 €	0%
042	Opérations d'ordre entre section	278 071 €	278 071 €	307 436 €	11%
65	Autres charges gestion courante	64 103 €	20 569 €	45 000 €	-30%
66	Charges financières	1 174 €	1 171 €	999 €	-15%
67	Charges exceptionnelles	10 000 €	14 387 €	15 000 €	50%
68	Dotations aux amortissements, Dépréciations et provisions	0 €	20 000 €	100 000 €	0%
DEPENSES		3 224 631 €	2 771 523 €	3 414 058 €	6%



- Les dépenses courantes :

Les principales évolutions des charges courantes sont les suivantes :

- 80 000€ de crédits prévus pour la réparation du matériel roulant soit 40 000€ de diminution par rapport à la prévision 2025.
- 80 000€ de crédits prévus pour le carburant soit une augmentation de 16 000€ du fait du contexte d'instabilité politique et économique mondial.

- 17 500€ de crédits pour diverses études notamment pour la réalisation d'une campagne pour la caractérisation des déchets (afin de connaître nos possibilités d'action notamment sur les biodéchets)
- 20 000€ pour la suite des études relatives à la dépollution de la déchèterie de Bonnard
- Une enveloppe globale éclatée sur les différents services de 1 664 700€ pour les divers contrats de prestations de service dont une provision de 280 000€ destinés à financer les travaux de dépollution de la déchèterie de Bonnard. Le reste des crédits concerne les prestations de collecte et de traitement des déchets pour la collecte en porte à porte, les points d'apports volontaires et la déchèterie.
- 22 200€ de crédits prévus pour les formations soit une diminution d'environ 4 900€ par rapport à 2025 mais qui reste bien au-dessus du réalisé.
- Une action de Communication « Action 0 déchet » pour 14 400€

Il est à noter l'interdiction à partir de 2026 de prévoir des crédits budgétaires pour les dépenses imprévues.

- Autres charges de gestion courante

La cotisation (environ 12 700€) au syndicat de déchets du centre Yonne n'est pas maintenue au 1^{er} janvier 2026.

- Les charges de personnel

Au niveau du chapitre du personnel, il faut tenir compte :

1- **Des décisions étatiques :**

- L'augmentation de 3 points du taux de la cotisation patronale CNRACL pour un coût estimé de 11 000€.
- La hausse du SMIC entraîne également la revalorisation automatique de la prime annuelle qui est égale à la valeur du SMIC au 1^{er} janvier de l'année N. Ainsi, elle passe de 1 801,74€ au 1^{er} janvier 2025 à 1 823,03€ au 1^{er} janvier 2026, ce qui représente une dépense supplémentaire de 2 500€.
- La mise en place de la participation obligatoire de l'employeur à la mutuelle santé au 1^{er} janvier 2026 pour un coût estimé à 2 000€.

3- **Des décisions politiques**

- Du tuilage d'un agent qui doit partir en retraite pour 43 000€.
- Des avancements de grades et d'échelons pour un coût estimé à 1 900€.

Ci-dessous la répartition des emplois permanents au 1^{er} janvier 2026 ainsi que les éléments prévisionnels de rémunération 2026 :

Pour 2026, le montant des charges de personnel est estimé à 887 672€ soit une augmentation de 0.57% par rapport au montant prévu au budget 2025.

Le tableau des postes du budget Service collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés :

TABLEAUX DES POSTES AU 01/01/2026					
GRADES OU EMPLOIS	CAT.	POSTES CREEES	POSTES POURVUS	AGENTS MUTUALISES	ETP
<u>BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES</u>					
SECTEUR ADMINISTR.					
Adjoint administratif	C	1	1		1
TOTAL (1)		1	1	0	1
SECTEUR TECHNIQUE					
Ingénieur principal territorial	A	1	1		1
Agent de maîtrise principal	C	1	1		1
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	5	4		4
Adjoint technique	C	9	9		9
TOTAL (2)		16	15	0	15
CUI					
TOTAL (3)		0	0	0	0
TOTAL BUDGET O.M		17,0	16,0	0,0	16,0

En recettes d'exploitation

RECETTES		2025		2026	Evolution en % de BP à BP
		Budget Primitif	Réalisé	Budget Primitif	
013	Atténuation de charges	0 €	32 184 €	15 000 €	0%
042	Opérations d'ordre entre section	25 281 €	25 281 €	25 281 €	0%
70	Ventes prod fab, prest serv, mar.	2 546 000 €	2 624 870 €	2 368 000 €	-7%
74	Dotations et participations	292 200 €	313 363 €	299 160 €	2%
75	Autres produits de gestion courante	12 700 €	13 253 €	8 250 €	-35%
77	Produits exceptionnels	1 000 €	7 226 €	0 €	-100%
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0 €	0 €	0 €	0%
Prélèvement sur excédent pour équilibre		347 450 €	0 €	698 367 €	101%
RECETTES		3 224 631 €	3 016 177 €	3 414 058 €	6%

LA REOMi :

L'esquisse budgétaire réalisée fin 2025 afin de calculer les tarifs laisse apparaître un besoin de financement d'un montant de 2 308 600€ pour 2026 qui correspondent à nos recettes de redevance.

Les autres recettes :

Les recettes de rachats matière ne sont pas stables compte tenu de la révision mensuelle/trimestrielle de la plupart des tarifs.

On peut cependant noter une stabilité de nos recettes de soutien aux emballages en 2025 alors que nous avons été avertis d'une probable diminution de recettes de reprise des emballages par CITEO pour environ 20 000€. Cette diminution n'a pas eu lieu.

Pour les PAV, la recette prévue a été largement revue à la baisse pour 2026 avec une prévision à 7 500€.

Pour la déchèterie, on peut noter une augmentation des recettes issues des ventes de cartes de déchèterie. Ainsi, nous prévoyons 10 000€ de recettes en 2026 au lieu de 6 500€ en 2025.

Equilibre du budget :

Les tarifs votés par le conseil communautaire en décembre 2025 pour 2026 ont été diminués avec également une diminution à 10 levées annuelles qui correspondent à la moyenne des levées observées chez particuliers.

Le budget de fonctionnement s'équilibre avec une reprise sur l'excédent de 698 366€ qui correspondent à des dépenses exceptionnelles et à une reprise pour équilibre du budget :

A financer par excédent :	Montant TTC
Etude de caractérisation	17 500 €
Poste tuilage responsable service	43 000 €
Communication Action 0 déchet	14 400 €
Dépenses exceptionnelles réparation BOM	25 000 €
Partie Etudes dépollution déchèterie de Bonnard	20 000 €
Partie travaux dépollution déchèterie de Bonnard	280 000 €
Inscription des provisions aux actifs circulants	100 000 €
Sous-total dépenses exceptionnelles	499 900 €
Equilibre du budget	198 467 €
Total à financer par excédent	698 367 €

Au total, le budget de fonctionnement 2026 s'équilibre à 3 675 460.65€ en recettes et en dépenses.

BUDGET 2026 des déchets -Présentation fonctionnement par Chapitre hors report des excédents

DEPENSES		2025		2026	Evolution en % de BP à BP
		Budget Primitif	Réalisé	Budget Primitif	
011	Charges à caractère général	1 972 237 €	1 580 739 €	2 057 950 €	4%
012	Charges de personnel	882 545 €	856 586 €	887 673 €	1%
022	Dépenses imprévues Fonct	16 500 €	0 €	0 €	-100%
023	Virement à la sect° d'investis.	0 €	0 €	0 €	0%
042	Opérations d'ordre entre section	278 071 €	278 071 €	307 436 €	11%
65	Autres charges gestion courante	64 103 €	20 569 €	45 000 €	-30%
66	Charges financières	1 174 €	1 171 €	999 €	-15%
67	Charges exceptionnelles	10 000 €	14 387 €	15 000 €	50%
68	Dotations aux amortissements, Dépréciations et provisions	0 €	20 000 €	100 000 €	0%
DEPENSES		3 224 631 €	2 771 523 €	3 414 058 €	6%

RECETTES		2025		2026	Evolution en % de BP à BP
		Budget Primitif	Réalisé	Budget Primitif	
013	Atténuation de charges	0 €	32 184 €	15 000 €	0%
042	Opérations d'ordre entre section	25 281 €	25 281 €	25 281 €	0%
70	Ventes prod fab, prest serv, mar.	2 546 000 €	2 624 870 €	2 368 000 €	-7%
74	Dotations et participations	292 200 €	313 363 €	299 160 €	2%
75	Autres produits de gestion courante	12 700 €	13 253 €	8 250 €	-35%
77	Produits exceptionnels	1 000 €	7 226 €	0 €	-100%
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0 €	0 €	0 €	0%
Prélèvement sur excédent pour équilibre		347 450 €	0 €	698 367 €	101%
RECETTES		3 224 631 €	3 016 177 €	3 414 058 €	6%

Hors report des excédents on constate la nécessité de reprendre 698 367€ sur l'excédent de fonctionnement reporté pour financer le budget 2026.

BUDGET 2026 Déchets - Présentation fonctionnement par Chapitre avec le report des excédents et le virement de section

DEPENSES		2025		2026	Evolution en % de BP à BP
		Budget Primitif	Réalisé	Budget Primitif	
011	Charges à caractère général	1 972 237 €	1 580 739 €	2 057 950 €	4%
012	Charges de personnel	882 545 €	856 586 €	887 673 €	1%
022	Dépenses imprévues Fonct	16 500 €	0 €	0 €	-100%
023	Virement à la sect° d'investis.	367 663 €	0 €	261 403 €	0%
042	Opérations d'ordre entre section	278 071 €	278 071 €	307 436 €	11%
65	Autres charges gestion courante	64 103 €	20 569 €	45 000 €	-30%
66	Charges financières	1 174 €	1 171 €	999 €	-15%
67	Charges exceptionnelles	10 000 €	14 387 €	15 000 €	50%
68	Dotations aux amortissements, Dépréciations et provisions	0 €	20 000 €	100 000 €	0%
DEPENSES		3 592 294 €	2 771 523 €	3 675 461 €	2%

RECETTES		2025		2026	Evolution en % de BP à BP
		Budget Primitif	Réalisé	Budget Primitif	
013	Atténuation de charges	0 €	32 184 €	15 000 €	0%
042	Opérations d'ordre entre section	25 281 €	25 281 €	25 281 €	0%
70	Ventes prod fab, prest serv, mar.	2 546 000 €	2 624 870 €	2 368 000 €	-7%
74	Dotations et participations	292 200 €	313 363 €	299 160 €	2%
75	Autres produits de gestion courante	12 700 €	13 253 €	8 250 €	-35%
77	Produits exceptionnels	1 000 €	7 226 €	0 €	-100%
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0 €	0 €	0 €	0%
002	Excédents reportés	715 113 €	0 €	959 770 €	34%
RECETTES		3 592 294 €	3 016 177 €	3 675 461 €	2%

En investissement

Pour 2026, les nouveaux investissements à prévoir :

- La création d'une douche de sécurité pour 10 000€
- Acquisition d'un véhicule utilitaire pour 30 000€
- L'acquisition de composteurs individuels pour 9 000€ (en plus des 7 776€ de RAR)
- Le changement de la signalétique vieillissante sur le parc des PAV
- Une provision pour l'acquisition d'une BOM dans les années à venir pour 193 805.31€

40 000€ de crédits ont été provisionnés pour des dépenses imprévues.

Le montant des nouveaux investissements pour 2025 est de 323 805€, hors RAR reports, remboursement de la dette et amortissements.

Il est rappelé les investissements de 2025 non réalisés et reportés (liste non exhaustive) :

- ✓ Acquisition d'un nouveau logiciel de facturation : 80 000€
- ✓ Achat de composteurs collectifs : 80 000€
- ✓ Achat de colonnes à verre : 100 000€
- ✓ Aménagement et sécurisation sous la nouvelle plateforme de la déchèterie : 50 000€ (en plus des 11 162.52€ de RAR)
- ✓ Aménagement du local des produits dangereux de la déchèterie : 20 000€
- ✓ Achat de mobilier urbain (conteneurs) dans le cadre du contrat canal : 15 000€

Le montant des investissements reportées 2025 en 2026 est de 427 000€.

Le montant du budget global 2025 en investissement compte tenu des restes à réaliser, des amortissements et des charges d'emprunts est de 822 917€ en recettes et en dépenses.

L'autofinancement :

Un virement de section de 261 402€ est ainsi possible pour financer les nouveaux investissements et les investissements reportés.

Les emprunts

Il est proposé de ne pas inscrire d'emprunt pour la section d'investissement puisque l'excédent reporté de fonctionnement permet de financer les investissements. Il n'est donc pas nécessaire d'augmenter la charge d'emprunt.

L'encours de la dette représente la somme que la CCAM doit aux banques chaque fin d'année.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de la dette au 31/12	290 035 €	255 027 €	224 047 €	205 914 €	187 584 €	169 056 €	150 327 €	131 395 €	114 647 €	98 794 €
Population DGF	15 379	15 430	15 468	15 545	15 599	15 540	15 435	15 390	15 102	14 851
<u>Encours de la dette</u> <u>/population DGF</u>	19 €	17 €	14 €	13 €	12 €	11 €	10 €	9 €	8 €	7 €

Etat de l'endettement au 1er janvier 2026 :

Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés. M4

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2026	17 027.16 €	1 002.22 €	16 024.94 €	0.00 €	0.00 €	98 794.18 €

Etat pluriannuel de l'endettement de 2020 à 2031 :

Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés. M4

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2020	20 475.24 €	2 145.56 €	18 329.68 €	0.00 €	0.00 €	205 913.64 €
2021	20 475.24 €	1 946.99 €	18 528.25 €	0.00 €	0.00 €	187 583.96 €
2022	20 475.24 €	1 746.29 €	18 728.95 €	0.00 €	0.00 €	169 055.71 €
2023	20 475.24 €	1 543.48 €	18 931.76 €	0.00 €	0.00 €	150 326.76 €
2024	18 097.08 €	1 349.29 €	16 747.79 €	0.00 €	0.00 €	131 395.00 €
2025	17 027.16 €	1 174.13 €	15 853.03 €	0.00 €	0.00 €	114 647.21 €
2026	17 027.16 €	1 002.22 €	16 024.94 €	0.00 €	0.00 €	98 794.18 €
2027	17 027.16 €	828.46 €	16 198.70 €	0.00 €	0.00 €	82 769.24 €
2028	17 027.16 €	652.79 €	16 374.37 €	0.00 €	0.00 €	66 570.54 €
2029	17 027.16 €	475.23 €	16 551.93 €	0.00 €	0.00 €	50 196.17 €
2030	17 027.16 €	295.74 €	16 731.42 €	0.00 €	0.00 €	33 644.24 €
2031	17 027.16 €	114.34 €	16 912.82 €	0.00 €	0.00 €	16 912.82 €

VUE D'ENSEMBLE
BUDGET 2026 Déchets - Présentation fonctionnement et investissement
Avec Excédent reporté et virement de section

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES		2025		2026
		Budget Primitif	Réalisé	Budget Primitif
011	Charges à caractère général	1 972 237 €	1 580 739 €	2 057 950 €
012	Charges de personnel	882 545 €	856 586 €	887 673 €
022	Dépenses imprévues Fonct	16 500 €	0 €	0 €
023	Virement à la sect° d'investis.	367 663 €	0 €	261 403 €
042	Opérations d'ordre entre section	278 071 €	278 071 €	307 436 €
65	Autres charges gestion courante	64 103 €	20 569 €	45 000 €
66	Charges financières	1 174 €	1 171 €	999 €
67	Charges exceptionnelles	10 000 €	14 387 €	15 000 €
68	Dotations aux amortissements, Dépréciations et provisions	0 €	20 000 €	100 000 €
DEPENSES		3 592 294 €	2 771 523 €	3 675 461 €

RECETTES		2025		2026
		Budget Primitif	Réalisé	Budget Primitif
013	Atténuation de charges	0 €	32 184 €	15 000 €
042	Opérations d'ordre entre section	25 281 €	25 281 €	25 281 €
70	Ventes prod fab, prest serv, mar.	2 546 000 €	2 624 870 €	2 368 000 €
74	Dotations et participations	292 200 €	313 363 €	299 160 €
75	Autres produits de gestion courante	12 700 €	13 253 €	8 250 €
77	Produits exceptionnels	1 000 €	7 226 €	0 €
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0 €	0 €	0 €
002	Excédents reportés	715 113 €	0 €	959 770 €
RECETTES		3 592 294 €	3 016 177 €	3 675 461 €

INVESTISSEMENT :

DEPENSES	2025		2026
	BP	Réalisé	BP
20 - Immobilisations incorporelles	86 800 €	1 800 €	85 000 €
21 - Immobilisations corporelles	945 010 €	357 345 €	639 805 €
23 - Immobilisations en cours	11 000 €	0 €	0 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	15 853 €	15 853 €	16 025 €
040 - Opération d'ordre	25 281 €	25 281 €	25 281 €
041 - Opérations patrimoniales	26 000 €	0 €	26 000 €
001 - Solde d'exécution reporté	0 €	0 €	0 €
Restes à réaliser			30 807 €
TOTAL	1 109 944 €	400 279 €	822 918 €

RECETTES	2025		2026
	BP	Réalisé	BP
13 - Subventions d'investissement	0 €	0 €	0 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	0 €	0 €	0 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	400 632 €	305 647 €	0 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	0 €	0 €	0 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	0 €	0 €	0 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	367 663 €	0 €	261 403 €
040 - Opération d'ordre	278 071 €	278 071 €	307 436 €
041 - Opérations patrimoniales	26 000 €	0 €	26 000 €
Restes à réaliser			7 061 €
001 Solde d'exécution reporté	37 578 €	37 578 €	221 018 €
TOTAL	1 109 944 €	621 296 €	822 918 €

Compte financier unique 2025

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	44 230,97			44 230,97	44 230,97	44 230,97
Opérations de l'exercice	495 664,29	530 909,31	561 987,93	517 756,62	1 057 652,22	1 048 665,93
2025	35 245,02		-44 231,31		-8 986,29	
TOTAUX avec reprise des résultats antérieurs reportés	539 895,26	530 909,31	561 987,93	561 987,59	1 101 883,19	1 092 896,90
Résultats de clôture 2025	-8 985,95		-0,34		-8 986,29	0,00

Besoin de financement	-8 985,95
Excédent de financement	

Reste à réaliser	0,00	9 000,00
------------------	-------------	-----------------

Besoin de financement	
Excédent de financement des restes à réaliser	9 000,00

Besoin total de financement	
Excédent total de financement	14,05

CONSIDÉRANT <i>l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de</i>	0,00	<i>au compte 1068 (Investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé</i>
	-0,34	<i>au compte 002 (Fonctionnement) : déficit de fonctionnement reporté</i>

Budget 2026

Ce budget prend en compte les crédits nécessaires pour les travaux d'aménagement du parc qui ont débuté en fin d'année 2025 avec l'intervention du SDEY (alimentation gaz et électricité) avec qui la CCAM a conventionné.

Le permis d'aménager a été accordé le 13/08/2025. A la suite la consultation des entreprises a été lancée au dernier trimestre de l'année 2025.

Les plans d'aménagement ont dû être modifiés pour exclure les zones de fouilles afin que le projet reste économiquement viable.

Les marchés de travaux d'aménagement ont été signés et notifiés en janvier 2026 pour un montant total HT de 1 454 841,98€ et pour un commencement d'exécution en avril 2026.

Le montant de travaux est moins important que prévu d'environ 200 000€

Désignation des travaux	Entreprises retenues	Montant HT
Lot 1- Travaux VRD	EUROMA	1 268 127,38
Lot 2- travaux Eclairage	SOMELEC	41 794,00
Lot 3 - travaux Espaces verts	ID VERDE	144 920,60
TOTAL		1 454 841,98

Il y a une prévision d'emprunt (emprunt relais) sur ce budget de 1 260 000€ qui devra être remboursé par les ventes de terrains dont la surface reste à affiner compte tenu de la modification des plans.

Une subvention de 30 000€ est également prévue en section de fonctionnement depuis le budget de services généraux afin de financer les intérêts des emprunts du prêt relais qu'il faudra réaliser en cours d'année pour financer les emprunts.

Une avance de 38 417€ du budget des services généraux permet d'équilibrer l'opération en section d'investissement. Les avances versées par le budget doivent pouvoir être remboursées également par le budget des services généraux en fin d'opération.

Le prix des terrains est en cours de détermination car nous avons déjà des demandes d'entreprises pour des installations.

Détail des dépenses des postes études et travaux inscrites au budget 2026 :

Prestataires/Entreprises	Montant HT initial	A prévoir au BP 2026
ETUDES ET PRESTATIONS		
AMO	35 800,00	9 000,00
MOE Etudes MOE		600,00
Etudes / Alimentation électrique	4 718,88	1 600,00
Etude de trafic	4 600,00	4 600,00
SPS	4 380,00	4 500,00
Etude environnementale	36 300,00	7 500,00
Honoraires divers	0,00	1 600,00
Géomètre	0,00	5 000,00
Frais d'insertion / AO / affichage		4 000,00
Sous total article 6045	98 453,88	38 400,00
TRAVAUX		
MOE	46 540,00	22 000,00
Alimentation gaz	15 705,00	16 000,00
travaux / raccordements électriques	147 469,62	74 000,00
Inspection TV étanchéité	6 000,00	6 000,00
Télécom/Fibre	10 000,00	10 000,00
Lot 1- Travaux VRD	1 268 127,38	1 270 000,00
Lot 2- travaux Eclairage	41 794,00	42 000,00
Lot 3 - travaux Espaces verts	144 920,60	145 000,00
Travaux réseau AEP	156 000,00	156 000,00
Divers impévus		73 000,00
Révisions de prix		73 000,00
Sous total article 605	1 836 556,60	1 887 000,00
TOTAL GENERAL	1 935 010,48	1 925 400,00

Le budget pour 2026 est le suivant :

PAIC - BP 2026							
Dépenses				Recettes			
FONCTIONNEMENT							
Compte	Intitulé	Réalisé 2025	Montant HT 2026	Compte	Intitulé	Réalisé 2025	Montant HT 2026
7133 (chap 042)	variation des stocks en-cours de productions de biens (annul stock n-1)	477 909,31 €	495 664,29 €	002	Excédent de fonctionnement	44 230,97 €	- €
60315	variation de stocks terrains à aménager						
002	Déficit de fonctionnement		0,34 €	7015	Vente de terrains		- €
6015	achat de terrain (1)		- €	7472	Subvention du Conseil Régional		627 478,67 €
6045	Maîtrise d'œuvre aménagement du PAIC et études annexes (rattachement de charges)	- €	38 400,00 €	7573621	Subvention en provenance du SGX		30 000,00 €
605	Travaux d'aménagement Initial	54 249,81 €	1 887 000,00 €	75888	Autres produits de gestion courante (annulation de rattachements de charges)	22 092,33 €	- €
6237	Publications	720,00 €	500,00 €	7133 (chap 042)	variation des stocks en-cours de productions de biens (stock n)	495 664,29 €	1 794 095,96 €
65888	Autres Charges divers de gestion	29 108,81 €	10,00 €	315			
66111(chap. 66)	Intérêts réglés à l'échéance	- €	30 000,00 €				
Total fonctionnement		561 987,93 €	2 451 574,63 €	Total fonctionnement		561 987,59 €	2 451 574,63 €
INVESTISSEMENT							
Compte	Intitulé	Réalisé 2025	Montant HT 2026	Compte	Intitulé	Réalisé 2025	Montant HT 2026
3354 (chapitre 040)	Etat des stock - Etudes et prestations de services (stock n)	177 160,41 €	1 794 095,96 €	3354 (chapitre 040)	Etat des stock - Etudes et prestations de services (annul stock n-1)	170 159,71 €	177 160,41 €
315 (chapitre 040)	Terrains à aménager	318 503,88 €	- €	315 (chapitre 040)	Terrains à aménager	307 749,60 €	318 503,88 €
275	Dépôts et consignations versés		- €	168758	Subvention du budget des services généraux	53 000,00 €	38 417,62 €
				168758	RAR 2025 - Subvention du budget des services généraux		9 000,00 €
				1641	Emprunt (prêt relais)		1 260 000,00 €
001	Déficit d'investissement reporté	44 230,97 €	8 985,95 €	001	Excédent d'investissement reporté		- €
Total investissement		539 895,26 €	1 803 081,91 €	Total investissement		530 909,31 €	1 803 081,91 €

BUDGET PACB (Parc d'activité du Canal de Bourgogne)

Compte financier unique 2025 :

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	192 840,00			196 659,42	192 840,00	196 659,42
Opérations de l'exercice	1 464 185,75	1 855 607,66	1 686 801,36	1 490 142,29	3 150 987,11	3 345 749,95
2024		391 421,91		-196 659,07		194 762,84
TOTAUX avec reprise des résultats antérieurs reportés	1 657 025,75	1 855 607,66	1 686 801,36	1 686 801,71	3 343 827,11	3 542 409,37
Résultats de clôture 2024		198 581,91		0,35		198 582,26

Besoin de financement	0,00
Excédent de financement	198 581,91

Reste à réaliser	191 079,42	0,00
------------------	-------------------	-------------

Besoin de financement	-191 079,42
Excédent de financement des restes à réaliser	

Besoin total de financement	
Excédent total de financement	7 502,49

CONSIDÉRANT l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de	0,00	au compte 1068 (Investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé
	0,35	au compte 002 (Fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté

Budget 2026

Le budget du PACB retrace les opérations de financement de l'aménagement de ce parc et les ventes de terrains.

Il a été créé en 2017 suite au transfert de la compétence économique et au rachat par la CCAM des terrains du PACB.

Le budget des services généraux verse une avance d'environ 221 200€ au PACB pour financer l'emprunt relatif au parc et des frais divers tels que les honoraires de géomètre pour les documents d'arpentage (environ 10 000€) et les coûts d'archéologie préventive.

Cette subvention est scindée de la manière suivante chaque année :

- 24 940€ en recettes de fonctionnement pour financer les intérêts d'emprunt
- 196 260€ en recettes d'investissement pour financer le capital de l'emprunt à rembourser

Sur proposition de la DGFIP, il était proposé d'étudier dans le courant de l'année 2025, la possibilité de réintégrer ce budget dans le budget des services généraux et de le clôturer, aucuns travaux n'étant à prévoir.

Cependant, cette possibilité a finalement été écartée pour le moment car il reste encore plusieurs terrains à vendre.

Le budget pour 2026 est le suivant :

PACB - BP 2026							
DEPENSES				RECETTES			
Fonctionnement							
Compte	Intitulé	Réalisé 2025	Montant HT 2026	Compte	Intitulé	Réalisé 2025	Montant HT 2026
71355 (chap. 042)	Variation des stocks de terrains aménagés (annul stock 2023)	1 659 347,66 €	1 464 185,75 €	002	Excédent de fonctionnement reporté	196 659,42 €	0,35 €
6045	Frais de géomètre	- €	5 000,00 €	70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	1 016,19 €	1 020,00 €
6045	Prestations diverses (entretien)	- €	3 000,00 €	7573621	Subvention en provenance du SGX	34 940,00 €	24 940,00 €
6045	diagnostic archéologique préventif des parcelles 1023 et 1024		5 500,00 €	757368 - changt imput.	Subvention en provenance du SGX - rattachements de charges	- 10 000,00 €	- €
605	Achat de matériels, équipements	- €	2 000,00 €	75888	Autres produits divers (arrondi TVA)	0,35 €	
60611	Fouritures non stockables (eau)	30,00 €		796 (chap. 043)	Transferts de charges financières		- €
627	Services bancaires et assimilés (frais sur émission d'emprunt)	- €		71355 (chap. 042)	Variation des stocks de terrains aménagés	1 464 185,75 €	1 481 175,40 €
65888	Autres charges diverses de gestion courante (régularisation de TVA)	- €	19,36 €				
66111 (chap. 66)	Intérêts réglés à l'échéance	24 930,64 €	24 930,64 €				
66112 (chap 66)	Intérêts Courus non Echus	2 493,06 €	2 500,00 €				
TOTAL		1 686 801,36 €	1 507 135,75 €	TOTAL		1 686 801,71 €	1 507 135,75 €
Investissement							
Compte	Intitulé	Réalisé 2025	Montant HT 2026	Compte	Intitulé	Réalisé 2025	Montant HT 2026
001	Perte d'investissement reporté	192 840,00 €	- €	3555 (chap. 040)	Stock de produits finis -Terrains aménagés (annul stock n-1)	1 659 347,66 €	1 464 185,75 €
1641	RAR 2025 - Remboursement emprunt	- €	191 079,42 €	001	Excédent d'investissement reporté		198 581,91 €
1641	Remboursement emprunt 2026		186 772,84 €				
3555 (chap. 040)	Stock de produits finis -Terrains aménagés	1 464 185,75 €	1 481 175,40 €	168758	Avance budget SGX (nouvelle imputation)	196 260,00 €	196 260,00 €
TOTAL		1 657 025,75 €	1 859 027,66 €	TOTAL		1 855 607,66 €	1 859 027,66 €